

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

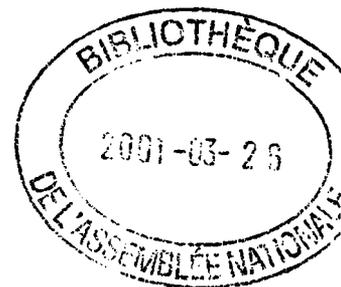
TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
des affaires sociales

Le vendredi 27 octobre 2000 — Vol. 36 N° 66

Interpellation: L'inaction du gouvernement
en matière de protection de la jeunesse



Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Duferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des affaires sociales

Le vendredi 27 octobre 2000

Table des matières

Exposé du sujet	
M. Russell Williams	1
Réponse du ministre	
M. Gilles Baril	2
Argumentation	4
M. Russell Williams	4
Document déposé	5
M. Gilles Baril	5
M. Gilles Labbé	6
Document déposé	7
M. Norman MacMillan	7
M. Gilles Baril	7
Mme Manon Blanchet	8
M. Russell Williams	9
Document déposé	10
M. Gilles Baril	10
M. Gilles Labbé	11
M. Norman MacMillan	12
Document déposé	12
M. Gilles Baril	13
Mme Manon Blanchet	13
M. Russell Williams	14
M. Gilles Baril	15
M. Gilles Labbé	16
M. Russell Williams	17
Conclusions	17
M. Gilles Baril	
Document déposé	17
M. Russell Williams	19
M. Roger Paquin, président suppléant	

Le vendredi 27 octobre 2000

Interpellation: L'inaction du gouvernement en matière de protection de la jeunesse*(Dix heures)*

Le Président (M. Paquin): Bonjour, mesdames, messieurs. La commission des affaires sociales se réunit dans le cadre d'une interpellation du député de Nelligan au ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse sur le sujet suivant: L'inaction du gouvernement en matière de protection de la jeunesse.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. Alors, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) sera remplacé par M. Williams (Nelligan); Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne) par M. MacMillan (Papineau).

Le Président (M. Paquin): D'accord. Alors, je vais brièvement faire un rappel de nos règles. Je vous rappelle que la séance est de deux heures, donc jusqu'à midi. Le député qui a donné avis d'interpellation, donc le député de Nelligan, va intervenir en premier pendant 10 minutes pour positionner son point de vue, et le ministre interpellé aura ensuite 10 minutes pour répondre. Par la suite, il y aura alternance d'interventions des membres de cette commission: d'abord, un député du groupe de l'opposition, suivi du ministre et ensuite d'un député du groupe qui forme le gouvernement. Ces interventions sont de cinq minutes. Vingt minutes avant la fin de la séance, donc vers 11 h 40, j'accorderai un dernier temps de parole de 10 minutes au ministre, qui sera suivi d'un 10 minutes de clôture par le député de Nelligan. Alors, je vais maintenant permettre à l'interpellant de commencer nos travaux.

Exposé du sujet**M. Russell Williams**

M. Williams: Merci beaucoup, M. le Président. J'ai insisté pour faire la première interpellation cette session sur la protection de la jeunesse parce que j'ai entendu trop souvent, du réseau, des commissions scolaires, des CLSC, des centres de jeunes, de tous ceux et celles qui sont impliqués avec nos jeunes, que le gouvernement ne prend pas le dossier d'une façon très sérieuse.

La semaine passée, nous avons discuté des centres jeunesse, et je vais peut-être commencer avec ça aujourd'hui, M. le Président, parce que le gouvernement, depuis les derniers six ans, a coupé, juste dans les centres jeunesse, 60 millions de dollars. Selon nos calculs, ils ont retourné, après des coupures aveugles comme ça, à peu près 24 millions, pas le 70 millions que le ministre aime mentionner. Nous avons vu une augmentation des évaluations, il y a de plus en plus de jeunes en difficulté, nous avons aussi vu une augmentation de presque 12 % des situations où la sécurité et le développement sont déclarés compromis.

Et, M. le Président, les centres jeunesse ont préparé un document qui, malheureusement, a traîné sur le bureau du ministre pour quatre mois. Il n'a rien fait, rien du tout. Et c'est pourquoi, je pense, dans le réseau, l'expression que j'ai entendue souvent, c'est: C'est un bon gars, là, mais il ne livre pas la marchandise.

Une voix: C'est vrai que c'est un bon gars.

M. Williams: Mais il ne livre pas la marchandise. Et on parle des jeunes. Ils ont préparé un document assez bien fait. Et ça ne vient pas de l'opposition, M. le Président, ça vient de... Un document préparé, selon le titre du document, par l'Association des centres jeunesse, qui a été déposé au mois de juin au bureau du ministre. Selon eux, il y a des lacunes dans presque tout le secteur. Il y a une lacune de presque 3 millions dans l'évaluation, 2,6 millions; application des mesures, 4,8 millions; dans l'hébergement, 12 millions. Je continue. Il y a encore les problèmes dans les foyers de groupe, ressources intermédiaires, ressources de type familial, les familles d'accueil, etc. M. le Président, il y a une lacune de plus de 24 millions de dollars.

Et, moi, je ne mentionne pas les coûts du système, qui peuvent compter un autre 9 millions, un déficit de 9 millions de dollars. Et nous sommes en échec maintenant, M. le Président, parce qu'il y a la loi antidéficit que le ministre a dit qu'il va appliquer à la lettre. Ce n'est pas le même discours qu'il a fait l'année passée quand il a plié devant les compagnies de tabac, quand il a dit qu'il n'y a pas de sanction dans la loi pour un an. Pour lui, la loi antiservice, il va appliquer ça à la lettre.

Qu'est-ce que ça veut dire, M. le Président, juste dans un dossier comme ça, de l'hébergement, 12 millions de déficit? 85 % de ça, c'est les ordonnances des tribunaux. Avec ça, le réseau va être en outrage, avec une ordonnance du tribunal ou de la loi n° 107 qui dit d'abord et avant tout qu'un livre balancé est plus important que nos jeunes en difficulté. M. le Président, je pense que ce n'est pas la façon qu'on veut avoir, établir un système pour aider nos jeunes à risque, nos jeunes en difficulté.

Et, M. le Président, il y a aussi assez souvent dans le milieu des problèmes dans nos réseaux. Je me souviens, ça m'a frappé encore parce que j'ai entendu que le ministre n'est pas vraiment présent, il n'est pas vraiment impliqué dans le dossier. Et nous l'avons vu le 20 septembre dans un dossier assez sérieux, les adolescents maltraités au Centre Bois-Joli. Nous avons demandé une enquête il y a presque un an passé. Le gouvernement a traîné ses pieds, et finalement la Commission des droits de la personne est entrée dans ce dossier.

Nous avons demandé où est le ministre, le 20 septembre — c'est dans *La Presse*, cet article. Mais, dans la même *Presse*, nous avons trouvé où était le ministre. C'est le ministre touriste, celui qui a des

lunettes de soleil, avec un gros sourire. Quand nous avons des problèmes aussi importants des centres jeunesse, lui, il n'était pas là pour prendre la responsabilité.

Et, M. le Président, ce n'est pas juste une question de chiffres. Je suis content que M. Lebon soit ici. Peut-être, il peut expliquer, parce que jusqu'à maintenant le ministre n'était pas capable d'expliquer. M. Lebon dit que la liste d'attente la plus importante est la liste de ceux et celles qui attendent l'application des mesures une fois qu'ils ont une évaluation. J'ai dit que, M. le ministre, vous avez travaillé sur l'autre liste pour faire les évaluations plus vite. Je suis convaincu que le ministère a préparé quelques notes pour vous sur ça et que vous allez parler de ça. Mais votre propre expert a dit: La plus importante liste, c'est ceux et celles qui sont en liste d'attente après qu'ils sont évalués.

Et, depuis que vous avez commencé à aider la cause, en avril 1999, ça augmenté. Le 30 avril 1999, la liste d'attente pour l'application des mesures, combien de jeunes? C'était 524 jeunes. En septembre 1999, le 24 septembre, c'était 578. Ce n'est pas une amélioration. M. le ministre. Et, en septembre 2000, c'était 546, quand même plus haut que quand vous avez commencé. M. le Président, ce n'est pas la façon d'aider nos jeunes, de faire l'évaluation et de garder eux autres sur une liste d'attente.

J'espère que le ministre, avec l'intervention aujourd'hui, va comprendre l'importance. Ce n'est pas assez bon de juste faire les photo ops, de faire les fausses promesses et de ne pas livrer la marchandise. Il doit faire la bataille. Et je comprends que c'est difficile. Sa collègue la ministre de la Santé aime prendre tout l'argent. Je comprends ça. Mais je suis ici pour peut-être vous aider à faire la bataille d'une façon plus vigoureuse pour nos jeunes.

Parce que les centres jeunesse disent qu'il y a une lacune, un déficit de 24 millions de dollars, 24 millions de dollars de services. Qu'est-ce qu'ils vont dire en décembre, une fois que la loi n° 107 que vous avez dit que vous allez appliquer à la lettre... Qu'est-ce qu'ils vont faire une fois qu'un jeune à risque arrivera aux portes d'un centre jeunesse? Qu'est-ce qu'ils vont faire une fois qu'une famille qui a besoin de counselling... Qu'est-ce qu'ils vont faire quand il y aura besoin d'hébergement d'urgence? Est-ce qu'ils vont dire: Non, M. le ministre a dit que l'on doit appliquer la loi n° 107 à la lettre? Et est-ce qu'ils vont dire, un peu comme la ministre a dit dans les questions de santé: C'est la faute de la famille en détresse, c'est la faute des jeunes à risque? Comment il peut régler ça?

M. le Président, c'est pourquoi j'ai demandé qu'on puisse soustraire les centres jeunesse de la loi n° 107. Peut-être, on peut ensemble trouver une façon de... Je comprends, le contrôle du budget, c'est assez important, mais, peut-être, on peut trouver une autre façon de budgéter sur la production et pas juste sur les budgets historiques. Peut-être, on doit faire d'autres choses comme ça. Et je suis ouvert de travailler avec le ministre s'il veut, s'il veut vraiment aider nos jeunes.

Mais les centres jeunesse ont dit qu'il y a plusieurs problèmes: il y a le problème des coûts de gestion, il y a le problème de l'accroissement des exigences contradictoires, il y a les problèmes de la

capacité de réseaux des deux partenaires. Et j'espère que le ministre va discuter de ça aussi, parce que, avec les réseaux des services de déficience intellectuelle et de santé mentale, qui n'ont pas assez de ressources non plus, souvent le réseau de jeunesse est demandé pour répondre à leurs besoins. Ça met de la pression sur les deux. Et qui sort perdant dans cette situation, M. le Président? C'est nos jeunes.

• (10 h 10) •

M. le Président, j'espère que le gouvernement va commencer à prendre le dossier de nos jeunes et de nos jeunes en difficulté d'une façon sérieuse. Ils ont coupé dans nos écoles. Ils ont coupé dans nos CLSC. Et, dans nos CLSC, c'est une place assez importante parce que c'est là qu'on peut faire de la prévention, qu'on peut faire plus de partnership avec nos CLSC et nos écoles. On va discuter de ça un peu plus tard. Ils ont coupé dans les centres de protection jeunesse. Si on regarde les demandes des centres jeunesse, la chose qu'on demande: Retournez dans le niveau avant que vous ayez commencé à couper aveuglement, retournez dans le niveau où les jeunes peuvent avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Mais aussi, plus important que ça, j'espère que le ministre va avoir le courage de dire devant ses collègues que, dans son dossier, la loi n° 107 ne peut pas s'appliquer. Ce n'est pas logique. Il ne peut pas planifier en janvier, février, mars le problème. Et je n'accepte pas sa réponse de la dernière fois. Il ne peut pas blâmer les gestionnaires, il ne peut pas blâmer les travailleurs et travailleuses comme il a fait, il ne peut pas blâmer ceux et celles qui travaillent. Il doit blâmer lui-même. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le député. Est-ce que vous désirez déposer l'un ou l'autre des documents que vous avez cités?

M. Williams: C'était déjà... Bien, je peux encore. J'ai déjà déposé ça en Chambre.

Le Président (M. Paquin): D'accord. Ça va, ça va. Je vous remercie. Alors, M. le ministre, député de Berthier, M. le ministre de la Santé et des Services sociaux et délégué à la Protection de la jeunesse, la parole est à vous.

Réponse du ministre

M. Gilles Baril

M. Baril (Berthier): M. le Président, je voudrais d'abord remercier le député de Nelligan de nous donner l'opportunité de débattre d'une question fondamentale et d'un enjeu extrêmement important pour la société, qui est celui de tout ce qui tourne autour des enfants qui sont sous le sceau de la protection de la jeunesse dans notre société.

Je suis accompagné aujourd'hui de mon sous-ministre, M. Pierre Michaud, qui est responsable du dossier de la nouvelle Direction jeunesse au ministère de la Santé et des Services sociaux, et de M. Lebon, qui dirige les travaux que M. Rochon avait mis en place, justement pour être en mesure de voir un peu plus clair

au Québec sur ce dossier qui constitue, à mon point de vue, une priorité pour le gouvernement mais une priorité aussi pour la société. Je suis aussi accompagné, naturellement, de mes collègues députés de Crémazie et de Masson.

M. le Président, comme je l'ai fait à l'arrivée du ministère en 1998, je suis en train actuellement de faire une autre tournée du Québec où j'ai la chance de partager, de partager en profondeur, dans le fond, des choses qui interpellent les jeunes qui sont placés sous le sceau de la protection à l'intérieur des centres jeunesse actuellement. Donc, j'ai la chance de rencontrer des jeunes. J'ai la chance aussi de passer beaucoup de temps et presque essentiellement avec des intervenants. J'ai eu la chance d'aller dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, en Mauricie, en Estrie. La semaine passée, j'étais dans la région des Laurentides. J'ai fait ensuite le centre jeunesse de Laval. Et je vais continuer cette tournée-là jusqu'à Noël.

D'abord, je voudrais réitérer, comme ministre et comme député, mon appui indéfectible aux jeunes les plus mal pris de notre société, apporter encore une fois un appui inconditionnel au travail extraordinaire et admirable que font les intervenants dans les centres jeunesse, qui est un travail qui n'est pas difficile. Pourquoi, M. le Président? Parce qu'on travaille auprès des jeunes les plus mal pris de notre société, les plus vulnérables, porteurs des plus grandes marginalités, porteurs de plus grandes tragédies dans notre société. Donc, réitérer mon appui naturellement aux intervenants et réitérer mon appui aux administrateurs et aux conseils d'administration des centres jeunesse.

Comme je l'ai fait depuis mon entrée en fonction, M. le Président, nous avons relancé l'espoir auprès de ceux et celles qui travaillent auprès des plus mal pris de notre société. Et je reconnais aujourd'hui quand même qu'il y a encore trop de souffrance, trop de misère puis trop de détresse humaine dans la société, mais je pense que les efforts qu'on a faits depuis deux ans vont permettre de faire reculer les frontières de cette détresse humaine qui habite un trop grand nombre encore d'enfants au Québec. On a, M. le Président, et c'est important de le préciser, réinvesti d'une façon importante depuis deux ans. Donc, c'est pourquoi je dis que nous avons, dans un sens, relancé l'espoir. Nous avons réinvesti justement pour nous attaquer aux véritables problèmes qui confrontaient nos centres jeunesse.

Et c'est pour ça que l'arrivée d'André Lebon à la tête d'un chantier important qui visait d'abord et avant tout à donner plus d'accessibilité aux services pour ceux et celles qui oscillent autour de la protection de la jeunesse... Donc, c'est pour ça que M. Lebon s'est attaqué, et tout le monde, dans le fond, du réseau s'est attaqué à cet objectif important. Parce que les gens semblent minimiser pourquoi... Ah! l'évaluation, ce n'est pas... C'est très important, l'évaluation. Quand un signalement est retenu, le seul, au sens de la loi, qui peut faire l'évaluation, ce n'est pas l'école, ce n'est pas le policier, ce n'est pas le député, ce n'est pas le ministre, ce n'est pas le groupe communautaire, ce n'est pas le CLSC, c'est le centre jeunesse.

C'est pour ça qu'on a décidé de s'attaquer à ce problème important. Il ne s'agit pas de tirer dans toutes

les directions, mais, pour moi et pour tout le monde qui travaillait en protection, il fallait absolument être en mesure de régler ce problème-là d'une façon structurelle. Et je pense qu'on a réussi d'une façon assez admirable, parce que, depuis 20 ans, les listes d'attente n'ont jamais été aussi basses. Et c'était un des objectifs les plus importants qui avaient été mis de l'avant d'ailleurs par les travaux de Lebon. Et, dans ce sens-là, les intervenants que j'ai la chance de rencontrer partout dans le réseau disent qu'il fallait absolument s'attaquer à ce problème-là.

Donc, deuxième élément important, c'est toute la question des pratiques. Tout le monde qui travaille en protection nous dit, et particulièrement les intervenants: Il faut soutenir davantage les pratiques, il faut resserrer les pratiques. Et c'est pour ça que nous avons annoncé des chantiers extrêmement importants dans ce sens-là. M. Lebon, actuellement, avec la collaboration des intervenants des centres jeunesse, avec les administrations, avec les centres jeunesse, avec les CLSC, avec les régies régionales, est en train de travailler sur un autre dossier qui avance rapidement et où on sera en mesure de s'attaquer, quant à moi, à ce défi important qui interpelle notre réseau, c'est le nombre de cas par intervenant. Tout le monde dit: C'est vrai que c'est difficile, travailler en protection, il y a peut-être trop de cas. Alors, y a-tu moyen de soulager davantage le travail des intervenants et, par le fait même, de renforcer le projet clinique en libérant tous les obstacles du travail de l'intervenant pour qu'il puisse dégager cette intensité pour développer une relation d'aide qui va être efficace, ce qu'on appelle le traitement, la réhabilitation, la réadaptation, pour avoir des résultats positifs? M. Lebon travaille là-dessus.

Je dois vous dire que ces chantiers-là n'ont jamais été mis de l'avant auparavant. Pour la première fois au Québec, il y a un gouvernement qui a développé une sensibilité à toute la question de la protection de la jeunesse. Et d'ailleurs le premier ministre, dans son dernier Conseil des ministres, a décidé de dédier un représentant ministériel au Conseil des ministres pour s'attaquer à ce problème-là et faire valoir la voix de ces gens-là au Conseil des ministres.

Alors, dans le réinvestissement, M. le Président, on va quand même préciser des choses. Oui, il y a eu du réinvestissement en protection de la jeunesse. On a réinvesti, depuis deux ans, bon an, mal an, au-dessus de 70 millions de dollars dans les centres jeunesse. Il y a eu de l'argent récurrent puis il y a eu de l'argent non récurrent. Alors, dans les montants récurrents, toujours en fonction de cet objectif de réduction des listes d'attente, on a réinvesti 12,5 millions de dollars tout particulièrement au niveau de quatre régions qui étaient littéralement défavorisées sur le plan du soutien financier: c'était Chaudière-Appalaches, Laurentides, Lanaudière et Montérégie.

On a réinvesti aussi, à mes yeux, quelque chose qui était très attendu, et pour la première fois, encore une fois... Et, pas plus tard que samedi, j'étais avec eux dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, avec toute l'Association des familles d'accueil au Québec. Parce qu'on sait qu'il y a 38 % des nos enfants placés en protection de la jeunesse qui vont dans les familles d'accueil. Alors, dès mon entrée en fonction, j'ai mis un

groupe de réflexion, présidé par le chercheur Richard Cloutier, pour être en mesure de voir comment l'État et tous les partenaires pouvaient mieux soutenir, appuyer le travail extraordinaire des familles d'accueil au Québec. Et j'ai annoncé, au cours des derniers mois, 5 millions d'argent supplémentaire pour venir en aide justement et pour soutenir davantage les familles d'accueil.

● (10 h 20) ●

Nous avons réinvesti, sur des bases récurrentes, 16 millions de dollars cette année pour rehausser les bases budgétaires des centres jeunesse du Québec. C'est important de le préciser, M. le Président. Alors, ça, c'est de l'argent récurrent qui est déjà allé dans l'ensemble des centres jeunesse pour leur permettre de mieux mettre en place des services, pour venir en aide aux jeunes à l'intérieur de leur établissement.

Nous avons investi aussi dans ce que j'appelle les pratiques. Chantier national de formation. Je devais annoncer ce matin avec les centres jeunesse à Montréal, c'est important de le préciser — c'est une bonne nouvelle parce que les intervenants, tout le monde dans le réseau, ils me disent que c'est probablement la chose qu'ils recherchent le plus, de la formation — un chantier national de formation, qui est le plus important en 20 ans, le plus important parce que le plus soutenu financièrement par le gouvernement: près de 4 millions de dollars qui seront dépensés, injectés en fonds pour soutenir le travail des intervenants.

Qu'est-ce que ça veut dire, un chantier national de formation? C'est justement pour soutenir des pratiques et parfaire la formation de l'intervenant, que ce soit en abus, négligence ou abandon, en alcoolisme et toxicomanie. Parce que je me rends compte que la plupart, malheureusement, une bonne partie des jeunes qui sont placés actuellement dans ce que j'appelle en institution ont des problèmes de toxicomanie dure. Donc, chantier national de formation.

Et je reviendrai tantôt sur ce projet-là, qui est une suite du Sommet québécois sur la jeunesse, le 0-5 ans, qui est un projet d'avant-garde, un projet qui va s'attaquer... qui va soutenir les familles en difficulté: 3 000 jeunes enfants qui vont naître l'année prochaine, 3 000 familles en difficulté, on va les suivre de la naissance à l'entrée à l'école. C'est un projet de 22 millions de dollars. Je ne l'ai même pas compté dans le 70 millions, là. Alors, ça va permettre, dans les cinq prochaines années, de soutenir 18 000 familles en difficulté et 18 000 enfants qui vont naître dans des circonstances extrêmement difficiles et qui malheureusement... Donc, c'est un projet préventif puissant, important qui va permettre d'agir mieux, d'agir d'une façon plus ciblée et plus intense pour prévenir davantage les problèmes des enfants, pour ne pas que ces jeunes deviennent éventuellement plus tard des candidats ou des jeunes candidates à la protection de la jeunesse.

Argumentation

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le ministre. Alors, les positions initiales sont maintenant établies et campées. On va commencer le débat, qui dure 1 h 20 min au total. Et je vais d'abord donner la parole

au député de Nelligan, porte-parole officiel de l'opposition pour ces questions.

M. Russell Williams

M. Williams: Merci. Voilà un exemple du problème. Vous avez juste annoncé, encore une fois, 5 millions de dollars pour les familles d'accueil — «kid kodak» qui aime les photo ops comme ça — elles ont reçu zéro, jusqu'à maintenant, les familles d'accueil. Zéro! Comprenez-vous ce chiffre-là, zéro? Avec ça, vous pouvez organiser tous les photo ops, toutes les conférences de presse, quand vous ne donnez pas d'argent direct aux familles, ça ne marche pas. Avec ça, le défi que je lance à vous aujourd'hui au nom des jeunes en difficulté: vous avez besoin de faire plus de travail, vous avez besoin de faire toutes les batailles, plus une bataille vigoureuse devant vos collègues au Conseil des ministres. Il y a des problèmes partout, M. le ministre. Il y a des problèmes partout dans cette section.

Et je sais qu'il n'a pas parlé sur les chiffres des listes d'attente. Laissez-moi encore répéter. Il a parlé de la région Chaudière-Appalaches. Selon eux, cette année, s'ils veulent respecter la loi n° 107, ils ont besoin d'un autre 700 000 \$. La liste d'attente de septembre 1999 était de 21 personnes, la liste d'attente en application des mesures; maintenant, c'est 32. Saguenay-Lac-Saint-Jean, ils ont besoin presque de 1 million de dollars pour respecter leur budget ou ils vont fermer les services. L'année passée, en 1999, 15 jeunes sur la liste d'attente; en septembre 2000, 27 jeunes. Bas-Saint-Laurent, monsieur...

Et juste pour dire, là, si vous pensez que c'est juste l'opposition officielle qui dit ça en commission parlementaire, quand j'ai questionné la régie régionale, j'ai demandé qu'est-ce qui va... j'ai dit: Avec ça — la réponse que j'ai juste entendue — la stratégie, dans votre territoire, de respecter la loi n° 107, vous allez allonger les listes d'attente pour les jeunes en difficulté. C'est ça que j'ai compris. M. Thibault, Louis-Philippe Thibault: «Oui, ça risque d'avoir cette incidence-là.» Voilà, M. le Président. Sortez de votre tour, venez dans le territoire. Il dit que ça ne marche pas, M. le ministre, franchement. Et c'est dans le Saguenay. Peut-être que votre premier ministre ne va pas être bien content une fois qu'il comprendra ça. Et j'ai vu, en Chambre, quand il n'est pas bien content, là, vous autres, vous payez pour ça le lendemain.

Bas-Saint-Laurent. Il y a une lacune de 90 000 \$. Liste d'attente: maintenant à six; l'année passée, c'était un. Côte-Nord. J'ai juste visité la Côte-Nord. La liste d'attente: en 1999, deux; octobre 2000, 29. Avec de l'aide comme ça, je pense que nous ne sommes pas en train de faire de progrès, M. le ministre. J'ai visité la Basse-Côte-Nord, et ils ont besoin, selon eux, de 750 000 \$ pour remplir leurs besoins. Je sais que le ministre va blâmer les gestionnaires, il va dire que c'est de la mauvaise gestion, comme il a dit la semaine passée. Ce n'est pas juste et ce n'est pas vrai non plus.

L'Estrie a dit, ils ont sorti... Peut-être, vous voulez prétendre que ça n'existe pas, mais, dans *La Tribune: Les services sociaux des centres jeunesse manquent de ressources*. C'est le 20 octobre 2000. Ce

n'est pas l'opposition officielle encore, M. le Président. Et, dans l'Estrie, il y a une lacune de 350 000 \$, avec une liste d'attente d'à peu près, 26 octobre 2000 — au moins, c'est un peu moins que l'année passée, mais encore, c'est une liste d'attente — 20 jeunes. Et c'est 20 jeunes en difficulté, qui ont des problèmes. Avec ça, région, après région, après région.

J'ai demandé aux régions régionales de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de Gaspé et aussi du Saguenay: Qu'est-ce qu'il va arriver s'il n'y a pas d'autre argent, du vrai argent — pas juste un photo op du ministre, mais du vrai argent — qui entre sur le terrain? Qu'est-ce qui va arriver sur les services pour nos jeunes? Et j'ai besoin de féliciter les régions régionales, elles ont dit: Nous allons faire notre possible; malgré toutes les coupures que nous avons eues pendant des années, nous allons faire tout notre possible pour ne pas couper les services. Mais ça risque d'allonger les listes d'attente.

M. le Président, les chiffres parlent par eux-mêmes. Peut-être, j'ai besoin de déposer effectivement, encore une fois, pour le ministre, parce qu'il me semble qu'il ne comprend pas ses propres chiffres, la liste d'attente. La liste que son expert dit être la plus importante, la liste qui attend l'application des mesures après évaluation est plus longue maintenant qu'avant. Chaque année, c'est un peu plus. Il y a quelques bons exemples au contraire, mais, au niveau provincial, c'est plus long. Chaque région, comme j'ai mentionné, Chaudière-Appalaches, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Estrie, il y a un total de manque de services de 25 millions de dollars. Le ministre peut essayer de prétendre que, lui, il a injecté de l'argent, mais, moi, je mets mon argent sur le côté de ceux et celles qui travaillent avec les jeunes, pas les fausses promesses du ministre. Avec ça, s'il vous plaît, écoutez-les et arrivez avec vraiment de l'argent nécessaire pour ces services.

Document déposé

Le Président (M. Paquin): Alors, j'accepte le dépôt du document de l'Association des centres jeunesse qui présente un tableau sur les données dont vous avez parlé. Et la parole est maintenant au ministre.

M. Gilles Baril

M. Baril (Berthier): M. le Président, je voudrais peut-être revenir sur les investissements, parler des argents non récurrents, parce que, effectivement il y a eu des déficits dans les centres jeunesse depuis deux ans. Il y a pour 35,6 millions qui se sont injectés, 1998-1999, 1999-2000, pour permettre justement de soulager le travail de ceux et celles qui travaillent dans les centres jeunesse.

Je voudrais peut-être revenir sur une chose très importante à mes yeux parce que je suis convaincu que ce qu'on a fait depuis deux ans donne des résultats importants et a des conséquences directes en termes de soulagement de la souffrance des jeunes qui sont malheureusement interpellés par la protection de la jeunesse. Je voudrais revenir sur la question des listes d'attente parce que, encore une fois, jamais les listes d'attente n'ont été aussi basses à l'évaluation depuis 20

ans au Québec. Et peut-être le démontrer: 1985, 1986, 1987, 3 496 enfants en attente d'évaluation; maintenant, 620. On sait que la capacité du réseau, c'est une capacité théorique de 511, donc il y a à peu près une centaine d'enfants qui sont en attente mais qui ont quand même des services.

En ce qui concerne l'application des mesures, M. le Président, c'est à peu près pareil si on regarde ça sur l'échelle d'un an. Puis je vais répéter une chose. Les jeunes qui sont à l'application des mesures ne sont pas en absence de services, ils ont des services, soit dans le centre, en institution, en centre d'accueil, soit en famille d'accueil ou soit chez eux. Ils sont en attente d'assignation d'un intervenant. Je veux clarifier ça parce qu'on veut essayer de jouer avec ça. Ils ont des services et ils sont en attente d'assignation d'un intervenant. Et ça, on veut essayer de corriger ça. Et les travaux de M. Lebon et particulièrement la question du nombre de cas par intervenant, ça va nous permettre de régler ça avec des effets structurants pour l'ensemble du réseau.

● (10 h 30) ●

Je voudrais peut-être revenir, M. le Président, sur les choses qu'on a faites aussi. Moi, j'ai constaté, quand je suis arrivé comme ministre responsable de la Protection de la jeunesse, qu'il y avait un dénominateur commun qui touchait un grand nombre de jeunes dans le réseau, c'était le problème de toxicomanie dure, et il y en a. J'ai la chance, moi, de rencontrer les jeunes dans les centres d'accueil, dans les institutions. J'ai eu la chance, depuis deux ans, de partager avec eux. Et Dieu sait que, quand je rentre dans un centre jeunesse, la première des choses que je demande, c'est de voir les jeunes. J'ai la chance de partager avec eux.

Et ce qu'on a fait depuis deux ans dans ce sens-là, pour mettre en place une gamme de services importants, pour être en mesure de traiter leurs problèmes de toxicomanie, on a ouvert plusieurs places en réadaptation. Ça a été le cas du projet de Saint-Damien de Bellechasse, dans la région Chaudière-Appalaches, avec Portage et les centres jeunesse de la région, qui interpelle aussi les centres jeunesse du Bas-Saint-Laurent; même chose avec Jean-Lapointe à Montréal. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, dans la région de la Mauricie, j'inaugurais un nouveau centre de traitement, projet monté avec les ressources de Jean-Lapointe et les centres jeunesse de la Mauricie—Bois-Francs, des places pour permettre aux jeunes qui sont aux prises avec le problème de toxicomanie dure de recevoir des traitements, projet qu'on a inauguré en compagnie du député de Nicolet, Michel Morin, à Saint-Célestin.

On est en train de travailler, M. le Président, dans les communautés autochtones actuellement, à Kuujuaq, une tournée que j'ai faite au printemps, pour mettre en place à Kuujuaq de la réadaptation interne auprès des jeunes autochtones frappés, sous le seuil de la protection, pour être en mesure de les traiter, de soulager leur détresse et soulager leur souffrance reliée, particulièrement à cause d'un problème de dépendance à la toxicomanie.

C'est des choses remarquables qu'on a faites en deux ans, M. le Président. Si on se compare avec ce qui se passe ailleurs dans le monde, il n'y a aucune société qui peut se vanter aujourd'hui — aujourd'hui, M. le Président... La France, par exemple. Il n'y a pas une

société qui dispose de services aussi importants pour les moins de 18 ans qu'au Québec. Alors, un jeune qui est en protection, qui a entre 12 et 17 ans, qui a un problème de toxicomanie dure, on est en mesure, au Québec, de lui offrir un traitement spécialisé pour lui permettre de s'en sortir. Et ça, moi, je trouve que c'est quelque chose de remarquable, et ça enlève de la pression au réseau. Puis on va travailler plus étroitement dans ce sens-là, parce que tout le monde se rend compte que c'est un dénominateur commun. Alors là on a conjugué Portage, Jean-Lapointe, Pavillon du nouveau point de vue, Fjord-du-Saguenay, toutes les ressources qui ont développé une expertise dans ce sens-là depuis des années, pour être en mesure de supporter davantage le travail qui est fait à l'intérieur des centres jeunesse, M. le Président.

Le Président (M. Paquin): M. le député de Masson.

M. Gilles Labbé

M. Labbé: Alors, merci, M. le Président. Malheureusement, je ne comprends pas l'affirmation de mon collègue de Nelligan quand il dit que rien ne se fait au niveau des listes d'attente. J'espère que, par les états de fait que je vais vous citer, on va pouvoir clore le débat sur les listes d'attente pour peut-être passer à d'autre chose aussi.

Alors, cette problématique-là, en fait, est une préoccupation de tous les jours pour notre gouvernement, car il s'agit des jeunes Québécois et Québécoises les plus vulnérables dans notre société. Ces jeunes ont droit de recevoir les services auxquels ils ont droit. À plusieurs reprises, les tentatives pour conjuguer le phénomène ont été mises de l'avant. Ces opérations ont obtenu des succès temporaires, on l'admet, partiels et mitigés. On va voir tout à l'heure ce qui s'est fait depuis deux ans, et vous allez voir qu'il y a eu des pas de géant qui se sont faits comme tels.

Dès 1997-1998, le gouvernement du Québec mandatait un groupe d'experts en organisation clinique en matière de jeunesse pour s'attaquer à ce phénomène qui perdure depuis plus de 20 ans. Le mandat de ce groupe d'experts était essentiellement d'analyser les causes de cette problématique et de tout mettre en oeuvre pour éliminer de façon récurrente et définitive ce problème. D'ailleurs, l'analyse du groupe d'experts, communément appelé le comité Lebon — dont mes collègues reconnaissent la compétence, en passant, que mon collègue comme tel a déjà rencontré à quelques reprises en commission parlementaire — a clairement démontré que les causes de cette problématique étaient nombreuses et complexes. Voici d'ailleurs quelques éléments qui illustrent cette affirmation dans les faits, cet état de situation.

En 1998, les listes d'attente d'évaluation existaient de façon stable et continue dans 15 des 16 régions du Québec. En juin 1998, 1 731 jeunes étaient en attente de protection de la jeunesse — j'ai bien dit 1998 et non pas 1898; alors, ça fait seulement que deux ans, M. le Président. Alors, voilà un défi, pour un nouveau ministre, de taille. Et je vais vous démontrer tout à l'heure comment il l'a relevé. Dans 10 régions sur 16,

ces listes d'attente étaient trois à six fois supérieures à la capacité des établissements d'offrir des services d'évaluation requis pour les jeunes signalés au directeur de la protection de la jeunesse du Québec. Dans 10 régions sur 16, la moyenne hebdomadaire des signalements retenus par évaluation par la DPJ était supérieure à la capacité d'évaluation de ces derniers, ce qui constituait une liste d'attente permanente. Des écarts de pratique importants ont été observés dans plusieurs régions existantes au Québec.

Devant ces constats dramatiques, des mesures correctrices devaient être mises de l'avant. Mon collègue et ministre délégué à la Protection de la jeunesse a immédiatement prolongé et élargi le mandat du comité Lebon. Des mesures de soutien à la pratique des intervenants sociaux et des budgets supplémentaires ont été investis pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services à la jeunesse en grande détresse. Ces mesures ont porté notamment, M. le Président, sur les services à l'évaluation des centres jeunesse. Il fallait aussi rapidement augmenter les effectifs en nombre suffisant pour éliminer la liste d'attente des jeunes signalés à la DPJ pour des motifs, entre autres, d'abus sexuels, d'abus physiques, de négligence et de troubles de comportement sérieux.

C'est avec des efforts constants et quotidiens que nous pouvons dire «mission accomplie», aujourd'hui. Le gouvernement actuel est fier des résultats obtenus dans ce domaine en si peu de temps pour contrer ce phénomène qui perdure depuis plus de 20 ans, faut-il le rappeler, M. le Président. Notre capacité nationale à l'évaluation correspond aujourd'hui, à peu de chose près, au nombre d'évaluations réalisées sur une base hebdomadaire. Cette année, des budgets additionnels viendront consolider ce secteur d'activité dans tous les centres jeunesse au Québec.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs à l'évaluation et, par conséquent, de notre capacité d'effectuer davantage d'évaluations à toutes les semaines, la liste d'attente à l'évaluation est en contrôle dans presque toutes les régions du Québec. Des mesures intensives sont déjà en cours pour améliorer l'accessibilité aux services dans deux régions qui ont encore certains problèmes, on l'admet, mais deux régions sur 16.

Il en est de même pour les régions du Nord-du-Québec et les services aux jeunes des communautés autochtones. À ce jour — et c'est ça, l'importance, M. le Président — la liste d'attente est en contrôle. Elle est passée de 1 731 en juin 1998 à 573 cas en début d'octobre 2000. Et, là-dessus, autant l'opposition que nous, nous nous entendons sur les chiffres, mais c'est, et je répète, 1 731 en 1998, et maintenant nous en avons 573 comme tels de ciblés. Et un jeune qui est en attente, c'est un jeune de trop, on est conscient de ça, mais, à la vitesse où on va actuellement, je pense qu'on va régler le problème de façon définitive. Alors, ça correspond à peu près à notre capacité d'évaluer au plan national, sur une base hebdomadaire.

La baisse est stable et récurrente depuis des mois. Et, pour ceux qui seraient tentés d'affirmer que, par des vases communicants, ces cas se retrouvent en attente ailleurs ou sur une liste d'attente, la réalité est tout autre. En fait, il y a également une stabilisation et même une baisse de situations en attente à l'application

des mesures ou prises en charge de ces jeunes aux besoins de protection, actuellement. Ça n'a pas toujours été facile et ça ne sera pas toujours facile, avouons-le, le nombre de demandes de service et de signalements effectués à la DPJ tend à augmenter d'année en année. Il y a eu un peu plus de 105 000 demandes de service effectuées à la DPJ comme telle en 1998-1999 seulement.

Alors, en conclusion, M. le Président, nous pouvons affirmer que nous avons un ministre qui est très dynamique, qui s'occupe des jeunes, qui est près des jeunes et qui est présent dans chacune des régions du Québec.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le député. M. le ministre, est-ce que vous voulez déposer le tableau que vous avez utilisé ou si c'était simplement pour les fins...

M. Baril (Berthier): Ah! je peux le déposer.

Le Président (M. Paquin): Vous voulez le déposer?

M. Baril (Berthier): Oui.

Document déposé

Le Président (M. Paquin): Alors, j'accepte ce dépôt. Donc, on aura le dépôt du graphique sur l'évolution des listes d'attente. Et la parole est au député de Papineau.

M. Norman MacMillan

M. MacMillan: Merci, M. le Président. Je remarque que le bureau du ministre a préparé des notes pour nos collègues comme Masson et je remarque aussi... J'ai l'impression que le député de Masson a programmé une demande de son discrétionnaire au ministre pour signaler qu'il fait une bonne job. Mais je comprends, on fait ça, nous autres aussi, de notre côté.

M. le Président, j'aimerais remercier le député de Nelligan qui me donne la chance de pouvoir assister ce matin à l'interpellation sur les centres de jeunesse; ça me donne la chance de discuter avec M. le ministre de l'Outaouais. Et j'aimerais signaler, sûrement et correctement, que ce n'est pas suite à une demande des gens de l'Outaouais, M. le ministre, ce matin, c'est suite à un article dans le journal, la semaine passée, qui, je l'ai senti, était comme un cri du coeur de la part des gens de l'Outaouais. Cette semaine, j'ai voulu, vous l'avez remarqué... Même, j'avais averti que j'étais pour vous poser une question à l'Assemblée nationale sur le sujet.

Suite à cet article-là, la semaine passée, j'ai senti que les gens de l'Outaouais, dont son directeur, M. Clavel, que sûrement vous avez rencontré et qui... J'ai discuté avec hier puis il ne voulait pas vraiment que ce matin j'interpelle le ministre, parce qu'il disait qu'il ne voulait pas nuire à son dossier. Mais j'ai dit: Inquiète-toi pas, je connais le ministre, je fais ça comme député de l'Outaouais, comme président du caucus, et je veux parler de chez nous suite à l'article qui est passé la semaine passée, que sûrement le ministre a lu, qui était

cité: *Coincé entre les ressources financières limitées et les listes d'attente qui s'allongent.*

● (10 h 40) ●

Je veux porter à l'attention la situation du Centre de jeunesse de l'Outaouais, qui, d'après moi, et je ne suis pas un expert... D'après les rencontres qu'on a eues et les lettres, les correspondances, les articles de journaux, ils sont en grande difficulté présentement, et même pour le futur.

Il y a eu une analyse qui a été faite, M. le Président, par la Régie régionale de l'Outaouais, qui a amené à souligner plusieurs éléments qui sont importants. Je vais y revenir dans mon deuxième temps, là, pour discuter d'une lettre qui avait été envoyée au sous-ministre. Il aura sûrement la chance, s'il n'a pas répondu encore, de pouvoir en discuter avec moi, puis je pourrai, il va me faire plaisir d'envoyer les éléments de réponse aux gens de la région. Comme exemples: per capita ajusté, l'évaluation des listes d'attente, l'augmentation et la rétention d'un signalement, l'évolution des places institutionnelles, etc.

Il y a une lettre, M. le Président, qui a été adressée à M. Michaud au mois de mars. La situation est vraiment préoccupante. Même les intervenants sont, comment je dirais, mal à l'aise, ils n'ont pas les outils pour pouvoir aider nos jeunes dans notre région. Sur 61 cas dans l'Outaouais, il y en a au moins 40 % qui sont des cas fondés. On n'a pas les outils pour pouvoir aider ces jeunes-là à cause de la loi n° 107, la loi antidéficit, si on peut la baptiser comme ça. Ça empêche vraiment les intervenants dans toutes les régions du Québec, non seulement l'Outaouais, de pouvoir s'occuper des jeunes.

«Les centres jeunesse, comme l'article le disait, entre l'arbre et l'écorce.» Il y a un exemple dernièrement, dans l'Outaouais, qui s'est passé, M. le Président. De peine et de misère, le centre jeunesse a eu un problème à trouver une place à une adolescente de la région qui avait fugué vers Toronto, qui faisait, imaginez-vous, de la prostitution. Elle a été retrouvée à Toronto et ramenée en Outaouais. On a été obligé de déplacer vraiment des jeunes pour lui trouver une place, à cette jeune fille là qui criait, qui avait besoin d'aide, qui s'était sauvée — dans mon langage — à Toronto et qu'on a pu retrouver pour lui donner de l'aide.

Alors, M. le Président, je me répète: Moi aussi, je veux donner espoir, comme M. le ministre l'a dit tantôt, à ces jeunes qui crient à l'aide dans les centres jeunesse. Et je ne pense pas que la loi n° 107... Connaissant le ministre très bien, je sais qu'il est obligé de suivre les ordres: Toi, tais-toi! de la part du premier ministre, mais, le connaissant, je pense honnêtement qu'il devrait vraiment redonner espoir à tous ces jeunes-là qui ont besoin de l'aide carrément. Et c'est un cri de coeur que je lance au ministre pour les gens de la région de l'Outaouais. Merci.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le député. M. le ministre.

M. Gilles Baril

M. Baril (Berthier): M. le Président, je voudrais remercier le député de Papineau de son engagement en ce qui concerne les centres jeunesse de l'Outaouais,

parce que ce n'est pas un engagement qu'il manifeste une fois par année, c'est un engagement profond qu'il a depuis mon entrée en fonction. Je peux vous dire qu'il a été quelqu'un d'extrêmement préoccupé et de très engagé sur toute la situation qui interpelle les enfants en difficulté dans l'Outaouais. C'est important de le préciser, M. le Président, parce que, effectivement, je pense que, à travers ça, on est en mesure de mieux comprendre les problèmes et de mieux faire avancer des choses et je pense que c'est dans un esprit de collaboration qu'on peut être en mesure justement d'identifier, de cibler les problèmes, de cibler les obstacles puis être en mesure de trouver des solutions.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Outaouais comme dans les autres centres jeunesse — et je voudrais répéter ça, c'est une façon de travailler qui est une caractéristique de mon engagement auprès des gens qui travaillent en protection — on a des liens très, très étroits, ils ont accès au ministre. Et, quand le député de Nelligan, tantôt, parlait du fameux document, bien, écoutez, dès qu'on a reçu le document, il y a eu des conversations, il y a eu des rencontres entre les gens de chez nous — plusieurs rencontres — et les gens des centres jeunesse. Pas plus tard qu'il y a trois semaines, j'ai eu une rencontre de deux heures avec tous les D.G. de centres jeunesse au Québec pour effectivement partager ensemble quelles sont leurs préoccupations, quels sont les problèmes identifiés, de quelle façon on peut mieux continuer à travailler pour être en mesure d'atteindre les objectifs qui ont été identifiés et partagés par tous les centres jeunesse autour du travail et de l'équipe d'André Lebon.

Concertant l'Outaouais, M. le Président, suite à la rencontre que j'ai eue avec les D.G. des centres jeunesse, à laquelle participait bien sûr l'Outaouais, il y a des gens dont... M. Lebon personnellement a rencontré M. Clavel pour voir effectivement de quelle façon on peut être en mesure de les supporter et de les aider pour répondre à l'objectif qu'on s'est donné, celui de l'élimination des listes d'attente à l'évaluation des mesures. Il faut dire que l'Outaouais a quand même bien réussi à l'application. C'est une des régions où on retrouve...

Puis il y a toute la question de l'intégration des services, CLSC-centres jeunesse, et il y a quelques régions effectivement où il faut resserrer le travail d'intégration. C'est le cas de la Côte-Nord, j'en conviens. Alors, on est en train de trouver ensemble des solutions. Et, dans ce sens-là, je pense que les échanges qu'il y a eu entre M. Lebon et mon sous-ministre, M. Michaud, il y a quelques jours, avec M. Clavel, vont nous permettre de trouver une solution définitive, permanente à cette question-là et de supporter dans ce sens-là le centre jeunesse.

Moi, je voudrais aussi féliciter le Centre jeunesse de l'Outaouais. J'ai eu la chance de rencontrer à deux reprises son président, qui est effectivement dans ce courant tout à fait légitime et qu'on doit féliciter. C'est-à-dire, la santé et les services sociaux, ça ne peut pas être un budget limité. On doit se doter d'instruments pour être en mesure de mieux travailler. Et, pour eux autres, la question de la loi antidéficit, ça a été quelque chose qui a été appliqué chez eux. Alors, je les en félicite. Mais, dans ce sens-là aussi, il y a peut-être des

problèmes qui sont plus particuliers à certains centres jeunesse. On est en mesure de le reconnaître, mais, en même temps, ils peuvent compter sur notre appui pour être en mesure d'endiguer le problème de listes d'attente.

Je reviens à la question de l'intégration des services parce que, encore une fois, on va être en mesure d'enlever davantage de pression sur le réseau de la protection dans la mesure où l'intégration et le travail, les approches, les actions puis particulièrement le travail clinique vont se faire en plus grande collaboration entre les CLSC et les centres jeunesse. Et c'est pour ça que, dès l'année passée, on a annoncé au-delà de 1,3 millions de dollars pour permettre de bâtir des protocoles de gestion de cas entre les centres jeunesse et les CLSC.

On est en mesure, avec les travaux de M. Lebon, aussi, d'identifier des problèmes plus particuliers, des problèmes de santé mentale, par exemple, d'identifier les besoins financiers, pour être en mesure de mieux supporter les centres jeunesse pour qu'ils puissent travailler d'une façon beaucoup plus efficace auprès des gens qui ont ces difficultés.

Mais, encore une fois, je voudrais réitérer auprès du député de Papineau mon engagement et celui de mon équipe pour être en mesure de trouver une solution définitive au Centre jeunesse de l'Outaouais.

Le Président (M. Paquin): Mme la députée de Crémazie.

Mme Manon Blanchet

Mme Blanchet: Merci, M. le Président. Le député de Nelligan mon disais tantôt que le gouvernement du Québec ne faisait rien ou pas grand-chose pour les jeunes en difficulté. Donc, au cours des prochaines minutes, je crois être en mesure de prouver le contraire.

Dans le cadre de son plan d'action jeunesse qui a été annoncé en 1999, mon collègue le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse a dégagé un montant de 1,2 millions de dollars, soit 75 000 \$ pour chacune des 16 régions du Québec. Cette somme allait permettre la mise en place de projets-pilotes d'intégration des services entre les CLSC et les centres jeunesse. Il y avait donc à ce moment une volonté gouvernementale d'impliquer les différents acteurs concernés par le sort des jeunes en difficulté afin de réunir les efforts et d'offrir une intensité de services auprès du jeune et de sa famille.

Longtemps, dans le secteur des services à l'enfance et à la famille comme dans tout le réseau de la santé d'ailleurs, on a souvent fonctionné en vase clos. Le système des services à la jeunesse s'est caractérisé par la discontinuité de ses pratiques, une division du travail trop poussée, une culture organisationnelle qui a valorisé la gestion en château ou en silo communément plutôt qu'en réseau. Donc, les professionnels des CLSC et des centres jeunesse en particulier, qui doivent souvent collaborer pour travailler sur un même dossier, la même clientèle, sont longtemps demeurés isolés les uns des autres, échangeant peu d'informations et se cantonnant aux frontières de leurs établissements, derrière une compréhension trop stricte de leur mandat.

● (10 h 50) ●

Pourtant, le développement et la protection des enfants et des adolescents en difficulté appartiennent à ce type de projet qu'il est impossible de réussir seul et dont la responsabilité doit absolument être partagée. C'est une mission que l'on ne peut exercer à huis clos, replié sur soi-même. On ne peut pas parler de services de qualité à l'enfance et à la famille s'ils sont discontinus ou compartimentés. C'est qu'on aura beau fournir la meilleure aide à un moment précis, cela risque de ne pas produire les résultats espérés s'il n'y a pas de continuité entre les services offerts et une concertation, voire même une connivence entre la famille et le centre jeunesse, le centre de la petite enfance, le CLSC, les services de loisir, les services de santé, les organismes communautaires, les services policiers et bien évidemment l'école.

Les services doivent donc absolument se déployer autour du jeune, en fonction de ses besoins à lui. Les établissements doivent s'échanger de l'information, partager les services et être en mesure de suivre ensemble le jeune et aussi sa famille qui requièrent leurs services. Autrement, les enfants continueront d'être privés de l'aide dont ils ont besoin parce que les signalements dont ils ont été l'objet n'ont pas été retenus ou pris en charge; d'autres le seront par trop d'intervenants et des jeunes seront empêchés de développer une relation de confiance significative avec les professionnels ou ils seront tout simplement envoyés d'un établissement à l'autre parce que l'on ne s'entend pas sur le service alors proposé, sur la mission ou sur la voie en vertu de laquelle nous devrions intervenir.

Ce fonctionnement, partout où il se perpétue, est coûteux et préjudiciable autant sur le plan clinique qu'organisationnel. Les jeunes et leur famille font les frais de cette absence de collaboration en étant tirillés entre une mesure et une autre, ballottés d'un intervenant à un autre parce que leur situation du point de vue des professionnels est soit trop grave pour l'un soit trop légère pour l'autre, avec comme résultat qu'ils se retrouvent sans aucun service, entre deux chaises comme on dit, ou ne comprennent plus qui fait quoi et pourquoi ils le font.

Heureusement, les intervenants sont de plus en plus nombreux à jeter des ponts entre eux, à établir des relais, à revoir la façon de faire. Les professionnels des établissements travaillent davantage en réseau, développent des alliances, renforcent leur complicité et agissent de plus en plus en complémentarité. On comprend un peu partout que chacun a un petit bout du problème et qu'on a intérêt à partager la solution, à se considérer comme un maillon de la chaîne de services et à s'organiser en fonction des besoins des jeunes et de leur famille. Confrontés à des problèmes de plus en plus complexes, les intervenants ne détiennent souvent qu'une partie des réponses aux besoins que rencontre le client ou la personne. Ils ont intérêt à se voir comme un maillon de la chaîne de services et à coordonner leurs efforts pour trouver des solutions adaptées aux réalités multiples des personnes qu'ils desservent.

Pour ces raisons, il devient de plus en plus urgent de se donner les moyens de soutenir la transformation des modes d'organisation des services pour permettre la mise en place d'un réseau de services intégré, assurer une continuité de services entre les

niveaux local, régional et national ainsi que pour tirer partie de la variété des producteurs de services.

Donc, M. le Président, ces quelques mots pour démontrer que mon collègue intervient auprès des jeunes, que le gouvernement du Québec met en place différents programmes et projets-pilotes à travers le Québec. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Paquin): Merci, Mme la députée. M. le porte-parole de l'opposition officielle et député de Nelligan, la parole est à vous.

M. Russell Williams

M. Williams: Merci beaucoup. J'accepte la bonne foi de la députée de Crémazie, mais le problème, c'est que les stratégies du ministre ne marchent pas. Et souvent il est plus bon dans les photo ops. On l'appelle «kid kodak», de temps en temps, là. Souvent, il fait la même annonce trois fois. Le dernier jour, là, j'ai demandé pour les jeux de hasard. Comme exemple, est-ce que c'est 130 millions de dollars ou 44 millions de dollars? Parce qu'il a annoncé ça trois fois. Et dans plusieurs autres dossiers... Comme j'ai dit, les familles d'accueil, elles ont reçu rien jusqu'à maintenant.

Le député de Masson ne veut pas parler de liste d'attente, moi non plus. Vous avez promis dans votre programme électoral que les listes d'attente seraient nulles en décembre 1998, décembre 1998. Chez vous, Lanaudière, je pense, le territoire de Lanaudière, quand le ministre a commencé à vous aider, la liste d'attente était de 36. Septembre de l'année passée, c'était 56. Cette année, c'est 86. De l'aide comme ça, je n'en ai pas besoin, franchement, là!

Et franchement, là, je pense que tout le monde peut préparer les notes pour des députés. On a essayé, on a fait notre possible. J'ai dit ça au début, tout le monde dit qu'il est un bon gars. Un bon gars, mais il ne livre pas la marchandise. Et, quand on commence à avoir les documents comme nous avons eus la semaine passée, c'est parce que le monde est frustré. Le monde est frustré, ça ne marche pas chez vous. Le monde fait son travail, les centres jeunesse font leur travail, les CLSC font leur travail, les écoles font leur travail. Mais, quand ils mettent la documentation chez vous, rien ne se passe, sauf peut-être pour un photo op du ministre. Il n'a pas d'argent pour ceux et celles qui travaillent.

Mais cette semaine j'ai reçu un autre document. Et je vais le déposer parce qu'il me semble que c'est la seule façon de bouger le ministre. Cette fois-là, ça vient de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Peut-être que ça va intéresser le député de Crémazie. *Estimation des ressources requises pour une intervention adéquate des CLSC en amont des problèmes jeunesse — avril 2000.*

Et je voulais juste mentionner, chez nous, j'ai deux CLSC, Pierrefonds et Lac-Saint-Louis, qui font un travail extraordinaire; celui de Pierrefonds, je pense, c'est là le plus grand nombre de jeunes dans un territoire de CLSC, qui fait un travail absolument exceptionnel, et aussi celui de Lac-Saint-Louis. Mais, selon les CLSC de Montréal, ils ont donné cette proposition au ministre en avril 2000, il y a un manque de presque 920 postes: les infirmières, les éducateurs, les psychologues, les auxiliaires familiales, les orthophonistes, les hygiénistes

dentaires, nutritionnistes et organisateurs communautaires. Un total de 920.

M. le Président, peut-être que le ministre va faire une autre conférence de presse, un autre photo op, et il va faire quelques annonces. Mais là je crois ces personnes. Peut-être qu'il doit passer le message à ses collègues: une fois que l'opposition officielle commence à avoir de la documentation comme ça, c'est parce que le monde est écoeuré de la stratégie péquiste dans le dossier. Il commence à être pas mal frustré. Tout le monde donne un discours que les CLSC... il va faire les bonnes ententes, les ententes entre les CLSC, nos écoles, nos centres jeunesse, mais, si nos CLSC n'ont les moyens de faire leur job, quand nos CLSC n'ont le moyen de répondre à l'augmentation d'un problème... Parce que, chez eux, les clientèles, elles ont augmenté aussi, les clientèles sont de plus en plus lourdes. Et j'espère que... Et je vais déposer ça après mon intervention, M. le Président, parce que, quand les documents commencent à être en public, peut-être qu'à ce temps-là le gouvernement va commencer à agir.

Neuf cent vingt. On peut faire un débat sur: Est-ce que c'est 920, 850 ou «whatever»? Moi, il me semble que c'est un cri d'alarme de nos CLSC. La semaine passée, nous avons un cri d'alarme des centres jeunesse qu'il manque 24 millions de dollars juste pour respecter les budgets de cette année. Et, n'oubliez pas, l'année passée, ils ont eu 14 sur 16 centres jeunesse en déficit. Ils ont une augmentation de clientèles, les cas sont plus sérieux, mais le ministre dit: «Just too bad», vous avez besoin de respecter la loi n° 107, la loi antidéficit. Ses livres balancés, ses livres balancés, c'est plus important que les jeunes en difficulté.

Maintenant, les CLSC de Montréal-Centre sont tous frustrés aussi. Ils ont besoin de ressources, ils ont besoin de plus de ressources pour répondre aux besoins, et des ressources multidisciplinaires. Ce n'est pas juste un type, ils ont besoin d'une vaste équipe multidisciplinaire pour répondre à ce problème. J'espère que le ministre va faire une vraie conférence de presse avec vrai d'argent pour aider ces CLSC le plus tôt possible.

Le Président (M. Paquin): Oui. Malheureusement, votre période actuelle est terminée.

M. Williams: Merci beaucoup, M. le Président. Et je dépose le document.

Le Président (M. Paquin): Le titre du document est?

M. Williams: *Estimation des ressources requises pour une intervention adéquate des CLSC en amont des problèmes jeunesse.*

Document déposé

Le Président (M. Paquin): Alors, j'accepte le dépôt. Et la parole est maintenant au ministre.

M. Gilles Baril

M. Baril (Berthier): M. le Président, vu qu'on parle des CLSC, on va en parler pour les cinq

prochaines minutes. Moi, comme ministre, mon approche est une approche globale, casser justement les approches, comme on dit dans le ministère, en silo, casser le cloisonnement, interpeller tout le monde dans une communauté, responsabiliser les communautés aussi, tous les acteurs principaux autour d'un même objectif: la détresse humaine, la souffrance humaine, la misère humaine qui confrontent nos jeunes en société.

● (11 heures) ●

Pour moi, les CLSC sont un acteur déterminant parce qu'ils peuvent effectivement agir davantage en amont. Et un des consensus qu'on a eus au Forum sur les détresses auquel a participé le député de Nelligan, c'était de dire: Y a-tu moyen d'accoucher d'un projet très préventif, puissant, où la communauté serait interpellée pour agir auprès des familles et des jeunes qui vont naître en difficulté? C'est pour ça qu'on a annoncé le projet 0-5 ans, un comité de travail qui est présidé par le chercheur Richard Tremblay, de réputation internationale, qui a eu la chance de s'exprimer sur le sujet, qui mobilise à la fois les CLSC, les centres jeunesse et les groupes communautaires. Comme je l'ai évoqué tantôt, 22 millions de dollars d'argent neuf à la disposition de cette action-là qui va toucher à la fois 3 000 familles, 3 000 enfants, 18 000 familles, 18 000 enfants pour les cinq prochaines années.

Mais plus en profondeur j'avais demandé à M. Lebon de faire un travail, de broser un portrait extrêmement exhaustif du travail des CLSC au Québec, CLSC par CLSC, pour savoir exactement quel type de services jeunesse — famille, enfance, jeunesse — on offre en CLSC sur l'ensemble du territoire. M. Lebon m'a déposé un rapport au mois de juin. Et j'ai demandé aussi à l'Association des CLSC de me faire le même travail: Quels sont les services... On se rend compte qu'effectivement il y a une fluctuation d'un CLSC à un autre. Et la seule activité qu'on retrouvait d'une façon commune dans tous les CLSC du Québec, c'était la vaccination. Alors, les CLSC ont fait un travail extraordinaire. J'ai eu la chance de les rencontrer au mois d'octobre dernier.

Et, quand on parle d'intégration des services, on parle aussi d'un support qu'il faut donner aux CLSC, particulièrement dans les services jeunesse, pour être en mesure de mieux faire leur travail. Encore une fois, les CLSC agissent d'abord et avant tout en amont, et le travail qu'ils ont effectué, ça va nous permettre de mettre en place des actions ciblées. Parce que de l'argent pour de l'argent, M. le Président, on a vu ce que ça a donné avant 1994, des déficits épouvantables, hein, un des gouvernements les plus gaspilleux et dépensiers de l'histoire du Québec, et pendant ce temps-là on ne réglait pas les problèmes. Alors, aujourd'hui...

Et moi, je pense que, dans le domaine des services sociaux, et c'est ce qui interpelle un peu notre société à l'aube de ce nouveau siècle, il faut intervenir mieux, d'une façon plus intense et d'une façon beaucoup plus ciblée sur les problèmes. Alors, il ne s'agit pas d'envoyer l'argent des contribuables et de tirer l'argent des contribuables par les fenêtres; il s'agit d'injecter des fonds dans des actions extrêmement ciblées, où tout le monde dans le fond est mobilisé autour du même objectif. Et, dans ce sens-là, le travail qu'on a demandé de faire aux CLSC, travail qu'ils nous ont remis au mois

d'octobre 2000, bien on va être en mesure de faire mieux, d'avoir des actions plus ciblées, de mettre en place des programmes beaucoup plus intenses, beaucoup plus préventifs et dans ce sens-là de mettre moins de pression sur les centres jeunesse.

Alors, encore une fois, toute la question de l'intégration des services, pour moi, c'est quelque chose de fondamental. Il y a eu un colloque sur les dépresses qui a convié à la fois centres jeunesse, CLSC et grands partenaires qui travaillent auprès des enfants en difficulté et il y a un autre grand congrès en fin de semaine qui est d'ordre clinique, qui a été organisé par l'Association des centres jeunesse et des CLSC du Québec. Mais, pour moi, il est important de continuer à travailler dans ce sens-là, travailler en mettant en place des actions extrêmement ciblées qui vont faire du bien. Ça nous amène à se questionner: Ce qu'on fait, est-ce que c'est efficace? Donc, il faut mesurer l'efficacité de nos programmes pour être en mesure de savoir l'argent qu'on a annoncé ça va traiter combien de jeunes, ça va soulager la détresse et la misère de combien d'enfants.

Alors, c'est important de faire ce travail-là. Et le chantier qui a été ouvert par les CLSC au Québec nous a permis d'avoir un portrait extrêmement exhaustif de tous les services à la famille, l'enfance et la jeunesse en CLSC, va nous permettre, comme gouvernement, d'agir mieux, de les soutenir mieux pour être en mesure d'avoir ce travail plus intégré entre les centres jeunesse et les CLSC.

Le Président (M. Paquin): M. le député de Masson.

M. Gilles Labbé

M. Labbé: Merci, M. le Président. Alors, quand mon ministre parle d'espoir pour les jeunes, moi, je n'ai pas autre choix que de le croire comme tel. Je sais que mes collègues d'en face aiment beaucoup quand on parle de statistiques. Juste à titre d'exemple, sur les listes d'attente en termes d'évaluation, si on regarde sous le régime libéral, en 1988-1989 — et ça, c'est en 1988-1989 — on avait plus de 4 900 cas en attente à ce moment-là, alors c'est près de 5 000, M. le Président. Et, en quatre ans de régime péquiste comme tel, on l'a diminué à 1 731 en 1998. Ça veut dire 50 % de diminution. Et, par la suite, depuis ce temps-là, en 1998, en deux ans, donc aujourd'hui, au mois d'octobre, on est rendu à 573 cas, ce qui veut dire une diminution de près de 66 %. Alors, quand on parle d'espoir au niveau des listes d'attente, moi, j'ai toutes raisons de croire qu'il n'y a aucun problème à ce niveau-là, on va réussir à les éliminer complètement.

Maintenant, j'aimerais, si vous permettez, M. le Président, vous parler d'un partenaire important pour le gouvernement, qui sont les familles d'accueil. Alors, c'est près de 5 500 familles d'accueil qui apportent leur soutien à plus de 9 000 jeunes en difficulté. Je suis surtout très heureux de souligner l'investissement humain des gens qui se dévouent quotidiennement auprès de jeunes qui ont besoin d'aide et d'attention. Je compte aujourd'hui vous informer des gestes que le ministre, M. Gilles Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et

ministre responsable des Loisirs, des Sports et du Plein air, a posés depuis son entrée en fonction pour soutenir le développement des familles d'accueil. Les familles d'accueil, en raison surtout du milieu de vie plus normalisant et plus naturel qu'elles fournissent, représenteront toujours à un plus grand nombre de ces jeunes une solution plus intéressante que celle que pourrait constituer l'hébergement en milieu institutionnel.

Les familles d'accueil, M. le Président, sont des partenaires essentiels, un pilier du réseau des services sociaux et des services de santé. Elles permettent à l'État d'exercer des responsabilités qui lui reviennent lorsque les ressources des familles naturelles ne suffisent plus. Ne devient pas qui veut famille d'accueil, il faut une vocation — et ça, je pense que c'est important de mentionner ce terme-là, une «vocation», puisque j'ai le plaisir de connaître plusieurs familles d'accueil personnellement, et c'est tout un travail qu'elles effectuent — alors une vocation certaine, des compétences et des capacités bien particulières. C'est un engagement de tous les instants qui commande que l'on s'y consacre 24 heures par jour, sept jours par semaine et 365 jours par année. Et tous les membres de la famille doivent y participer en vertu de cet engagement social là qui est excessivement important pour nos jeunes.

M. le Président, les placements en famille d'accueil appartiennent à ce type de projet qu'il est impossible de réussir seul et dont la responsabilité doit être partagée. La réussite d'un projet d'accueil de type familial suppose une relation étroite entre les partenaires, le responsable de la famille d'accueil et les professionnels du réseau, dont les actions réciproques contribuent au développement des jeunes. Pour être partenaire dans une relation, il faut être un collaborateur à part entière et être considéré comme un intervenant privilégié. Toutes les familles d'accueil du Québec méritent cette considération et ce statut, et je les en félicite.

Le rapport Cloutier maintenant, M. le Président. Le groupe de travail a formulé un grand nombre de recommandations extrêmement importantes dans le but de notamment améliorer et de mieux encadrer les pratiques établies dans le réseau de la santé et des services sociaux en matière de placement d'enfants. Le ministre Gilles Baril entend donner suite à ce rapport. D'ailleurs, le rapport Cloutier passe en revue l'ensemble des étapes de la pratique professionnelle en matière de placement dans les familles d'accueil, de leur recrutement au soutien qu'elles doivent recevoir. Le rapport Cloutier le signale, le minimum de soutien à un enfant placé n'est pas toujours assuré convenablement. On ne fait pas toujours ce qu'il faut faire en fonction des standards souhaités.

Voilà pourquoi, dès la réception du rapport Cloutier, le ministre Gilles Baril a mandaté un comité chargé d'alimenter le ministère pour l'élaboration d'un plan d'action ministériel à court terme en vue d'actualiser les recommandations structurantes du rapport d'ici juin 2003. Ce n'est pas un comité chargé de produire de nouvelles recommandations ou un nouveau rapport, mais bien de déterminer les moyens d'actualiser les recommandations structurantes du rapport en termes de familles d'accueil et d'interventions jeunesse. Ce comité sous la responsabilité du ministre de la Santé et

des Services sociaux est composé de représentants de la Fédération des familles d'accueil du Québec, de l'Association des centres de jeunesse, de la Conférence des régies régionales, de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et de l'Association des centres de déficience physique. Voilà du partenariat.

Nous attendons en particulier de ce comité de suivi qu'il permette dans un proche avenir l'emploi d'outils standardisés pour les familles d'accueil, des orientations communes et claires qui s'appliqueront autant à l'évaluation et à la reconnaissance des familles postulantes et à leur réévaluation et au suivi des familles d'accueil.

Alors, M. le Président, en conclusion, ces mesures permettront à court terme de rehausser le soutien financier qui est offert aux familles d'accueil. Il s'agit de la première étape d'un processus qui devra se poursuivre. Et ce qui est important de souligner, c'est que les familles d'accueil sont un élément excessivement important pour le gouvernement du Québec, et nous pouvons compter sur elles, et ça, nous l'apprécions énormément.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le député. Nous avons actuellement quatre minutes de prises de plus qu'on devrait parce que chacun dépasse en général de quelques secondes son intervention, sauf la dernière. Alors, je vous inviterais peut-être à viser 4 min 30 s de manière à ce qu'on arrive correctement dans le temps. Mais je ne couperai personne, comme vous avez vu que c'est mon habitude jusqu'ici. Alors, j'ajusterai en conséquence de là où on sera rendu. Maintenant, la parole est au député de Papineau.

M. Norman MacMillan

M. MacMillan: M. le Président, suite à l'intervention de mon collègue de Masson, j'aimerais juste lui signaler qu'il faudrait quand même que les listes dont on parle, les listes d'attente... Dans un rapport qui a été présenté par M. Lebon ici, on dit clairement: «Sur le plan clinique, cette liste d'attente apparaît plus inacceptable que la liste d'attente à l'étape de l'évaluation, car elle concerne des enfants dont la sécurité et le développement ont été déclarés compromis.» Alors, il faudrait peut-être s'ajuster un petit peu avant de prononcer des listes.

● (11 h 10) ●

M. le Président, je veux prendre la chance de ma dernière intervention ce matin ici pour ... Et malheureusement sûrement que M. Michaud va... Je ne veux pas signaler qu'il va revenir bientôt, disons. Ha, ha, ha! Mais je voudrais signaler une chose qui est importante, qu'il y a eu à la commission des affaires sociales, par le président et le directeur général de la Régie régionale de l'Outaouais, qui a été mentionnée — sûrement que M. le ministre était présent à cette commission...

Une voix: ...

M. MacMillan: ...non, il n'était pas là — que c'est évident que, dans la région, ça nous prend des

investissements additionnels au niveau de la jeunesse. Ça, c'est sans contredit. Nous avons estimé à un minimum d'à peu près 400 000 \$ à 450 000 \$ qu'il faudrait qu'on ait pour être capable de réduire notre liste d'attente à un niveau... bien, de l'éliminer en fait parce qu'une liste d'attente en protection de la jeunesse, il faut l'éliminer. Je pense que c'est bien vrai, ça.

Le 8 mars, la régie régionale, M. le Président, a adressé une lettre à M. Pierre Michaud. L'objet était: *Le questionnement de la Régie régionale de l'Outaouais en regard du dépôt du rapport de M. Lebon — Listes d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse — Bilan 1998-1999 — Le rapport Lebon un an plus tard.* Cette lettre a été adressée pour, je pense, réajuster des faits que, je pense, les experts avaient oubliés quand on a fait le rapport Lebon ou quoi que ce soit. Et la question que je me pose, carrément: Est-ce que, suite à cette lettre-là de la part de la régie régionale de la santé et des services sociaux... Je me pose la question si... Un exemple: pour l'année 1996-1997, on indiquait une population de 78 716 enfants âgés de 0-17 alors que les données utilisées par le groupe d'experts indiquent 74 922 enfants, donc un écart de 3 794 entre les deux méthodes.

Alors, je pense que vous le savez comme moi, la région de l'Outaouais est la seule région qui a eu une croissance depuis deux ans ou même l'année passée, 3 % pour être exact, dans tout, au point de vue de population. Alors, juste la question que je voulais amener ce matin: Est-ce que cette lettre-là adressée à M. Michaud a été prise en considération et est-ce que les statistiques, l'évolution des listes d'attente, l'augmentation et rétention des signalements, l'évolution des places institutionnelles, les effets de la déconcentration, l'évolution budgétaire depuis 1994... Est-ce que cette lettre-là a été prise en considération? Je peux la déposer, M. le Président.

Document déposé

Le Président (M. Paquin): Alors, j'accepte le dépôt de la lettre en question.

M. MacMillan: Avec une annexe qui explique.

Le Président (M. Paquin): Et de son annexe en un même document.

M. MacMillan: Oui.

Le Président (M. Paquin): Alors, est-ce que vous avez terminé votre intervention?

M. MacMillan: Oui.

Le Président (M. Paquin): Je vous remercie beaucoup.

M. MacMillan: Je voulais vous rendre un peu de votre temps que vous avez demandé, M. le Président.

M. Paquin: J'apprécie cette collaboration, M. le ministre.

M. Gilles Baril

M. Baril (Berthier): Tout simplement pour dire au député de Papineau que, oui, la lettre a été prise en considération, et à plusieurs reprises il y a eu des rencontres entre les gens de chez nous, les gens de la région et les gens des centres jeunesse. Et, encore une fois, concernant plus spécifiquement le problème de l'Outaouais, je pense qu'on va être en mesure de trouver une solution structurante pour qu'ils puissent, à toutes fins utiles, être en mesure de contrôler leurs listes d'attente.

Moi, je voudrais revenir sur quelque chose qui m'interpelle puis que j'ai comme préoccupation comme député et comme ministre. On travaille dans un réseau où il y a des problèmes humains, puis c'est des solutions humaines. À problème humain, solution humaine. Et il faut toujours se ramener là-dedans. Et, dans ce sens-là, M. le Président, je pense que le défi qui nous interpelle actuellement par rapport à tout le système de protection, c'est un défi qui nous amène à humaniser davantage nos approches, humaniser davantage notre façon de fonctionner et d'avoir toujours comme préoccupation — et je le rappelle dans mes tournées puis je le rappelle constamment, c'est une question qui interpelle la condition humaine, notre propre condition humaine — de tout faire, comme décideurs, comme gens qui ont à gérer ce réseau, de faire en sorte de libérer au maximum le travail des intervenants et des intervenantes.

Et c'est pour ça que j'ai demandé à M. Lebon de nous arriver avec une proposition pour soulager le travail des intervenants, leur permettre de développer l'intensité clinique nécessaire et indispensable pour être en mesure d'avoir le traitement efficace pour avoir un résultat escompté. Si on veut faire du bien puis si on veut soulager la souffrance auprès d'un jeune qui est aux prises avec différentes difficultés, il faut être en mesure d'avoir, ce que je pourrais dire, de donner tout l'espace possible au projet clinique.

Pour moi, le projet clinique, c'est la clé. C'est la clé pour nous permettre de faire mieux, de soulager davantage de misère, de soulager davantage de détresse et d'avoir des actions tournées davantage vers l'espoir, d'avoir un traitement porteur d'espérance pour permettre aux jeunes de s'en sortir. Et ça, je trouve qu'il faut se ramener continuellement à ça, c'est extrêmement important. On travaille avec la difficulté humaine des jeunes qui ont grandi dans des circonstances extrêmement difficiles. Alors, à problème humain, solution humaine, M. le Président.

D'où l'importance — le collègue de Masson en a parlé tantôt — de la question des familles d'accueil. C'est la première fois au Québec qu'on a décidé de consacrer comme partenaires essentiels et importants les familles d'accueil au Québec. Parce que les jeunes retrouvent dans les familles d'accueil ce qu'ils n'ont pas retrouvé dans leur famille, ils retrouvent de l'amour. C'est important. On n'en parle jamais là-dedans, hein? On n'en parle jamais, de l'amour. Mais les jeunes que je rencontre dans les centres jeunesse, c'est ça qu'ils n'ont pas eu dans leur foyer naturel. Ce n'est pas quelque chose qui s'achète, ça. Tu l'as ou tu ne l'as pas. Mais c'est une valeur fondamentale parce que c'est une question qui interpelle nos valeurs. Je disais tantôt:

Condition humaine. Dans les familles d'accueil, on retrouve ça: de l'écoute, de l'amour, de la tendresse, de la générosité, de la discipline, des règles. Ils ont ça dans les familles d'accueil. Pas plus tard que samedi, moi, j'étais à l'assemblée générale des familles d'accueil du Québec. J'ai l'impression qu'on est parti dans le bon sens, parce que, après mon discours, ça été naturellement... On a été très, très bien accueilli, très, très bien accueilli. On va continuer à les supporter.

Et, pour moi, je l'ai dit tantôt, trois défis importants, le projet 0-5 ans, agir davantage en amont; consolider et supporter davantage le travail des familles d'accueil et l'engagement des familles d'accueil auprès des jeunes en société, parce qu'ils ont là ce qu'ils n'ont pas eu et ce qui est nécessaire pour leur permettre de s'en sortir; l'autre élément très important, c'est tout le projet clinique, le support aux pratiques, le support aux intervenants. Puis, parallèlement à ça aussi, il y a toute la question qui encore une fois nous touche tout le monde, tous ceux et celles qui travaillent en protection, c'est la question de la judiciarisation partout, dans toutes les régions du Québec. M. Lebon sera en mesure de nous donner des études ponctuelles région par région. Mais on se rend compte effectivement qu'on est très loin de ce projet de société qu'on s'était donné il y a 20 ans. C'est qu'on judiciarise beaucoup trop aujourd'hui au Québec, en l'an 2000.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le ministre. Mme la députée de Crémazie.

Mme Manon Blanchet

Mme Blanchet: Merci, M. le Président. J'aimerais revenir pour quelques minutes sur un aspect dont mon collègue, dans ses remarques d'ouverture, a fait part, c'est-à-dire le chantier national de formation continue le plus important en 20 ans qui est dispensé dans une perspective de complémentarité aux intervenants des centres jeunesse et ceux des CLSC qui interviennent dans le champ de la protection de la jeunesse, et ce, en cours d'emploi.

Ce programme est donc ajusté aux nouveaux besoins et aux nouvelles problématiques qui sont de plus en plus percutantes. Ce programme de développement des pratiques propose une mise à jour des connaissances afin d'outiller les intervenants et intervenantes. Ces intervenants sont confrontés de plus en plus à des problèmes complexes et à la nécessité d'agir en urgence. Les intervenants doivent donc s'appuyer sur des pratiques d'intervention qui ont fait leurs preuves.

Par exemple, on connaît une augmentation malheureusement du nombre d'enfants négligés dans toutes les régions du Québec. Et les efforts déployés pour répondre le plus adéquatement possible à ces besoins... Il faut donc être efficace rapidement et aussi efficacement, évidemment. Actuellement, les pratiques apparaissent souvent dispersées, les outils cliniques sont à peu près inexistantes ou encore sont différents de ceux qu'utilisent les partenaires avec qui ils devront agir.

Alors, trois nouveaux outils. Un programme de développement des pratiques qui a été élaboré afin de mieux soutenir les intervenants dans leur travail et

s'assurer d'offrir une intervention de qualité auprès des jeunes en difficulté, aussi un programme national de formation qui a donc été développé dans ce sens. Des modules de formation seront donc préparés permettant à tout nouvel employé cadre, ou à celui que l'on dit en ligne, ou à celui qui accède à un nouveau poste de s'assurer qu'il maîtrise les compétences essentielles à l'exécution des fonctions prévues à ce poste. Des répertoires de compétences seront également produits pour les gestionnaires, les conseillers cliniques et les intervenants appelés à contribuer à l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse. Évidemment, d'autres répertoires pourront s'ajouter, comme, par exemple, un pour les familles d'accueil, les intervenants et les cadres appelés à appliquer la Loi sur les jeunes contrevenants ou pour les intervenants et cadres en réadaptation. Pour la réalisation de ces répertoires, il y aura un comité de pilotage formé de représentants des centres jeunesse et des partenaires, qui sera mis en place. Il définira les grandes orientations et approuvera les produits qui soutiendront ces formations.

• (11 h 20) •

Donc, le programme national de formation sera d'abord expérimenté auprès de quatre sites-pilotes, soit Batshaw, Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Bas-Saint-Laurent. Depuis déjà quelques semaines, les centres jeunesse Batshaw ont entamé la démarche. Ce programme crée l'enthousiasme tant auprès des gestionnaires que des intervenants. On souligne la pertinence des notions reçues. Dès novembre, il y aura aussi une vidéoconférence qui sera présentée aux trois sites-pilotes francophones. Par la suite, les conditions nécessaires seront donc en place pour débiter l'expérimentation. À l'automne 2001, on prévoit que la formation s'étendra aux autres centres jeunesse et aux CLSC.

N'oublions pas que ce programme a pour but d'assurer la qualité des services offerts aux enfants et à leur famille. Il vise donc à maintenir un très haut niveau de qualité dans les pratiques cliniques, les processus d'intervention et la gestion des centres jeunesse et des CLSC.

Il y aura aussi l'importance d'une grille d'évaluation des besoins, des besoins individuels de formation, conçue sur la base de l'univers des compétences, qui permettra aux gestionnaires et aux employés d'identifier les besoins de formation qu'ils ont à combler, de cibler parmi les compétences et habiletés à acquérir celles à mettre en priorité.

Afin de favoriser le développement des compétences du personnel, le modèle accorde aussi une attention particulière au transfert des apprentissages. Le transfert fait référence à la transposition à la situation de travail des connaissances et des habiletés apprises en formation. Il requiert la collaboration de tous, les formateurs, le personnel formé, les supérieurs et évidemment les administrateurs.

En terminant, M. le Président, j'aimerais rappeler que 4,5 millions de dollars sont investis dans ce vaste chantier national de formation qui vise à compléter et à mettre à jour la formation des intervenants jeunesse en CLSC et dans les centres jeunesse. Pour sa part, mon collègue le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse a déjà

engagé 1,4 million de dollars pour trois ans et entend rendre récurrent un budget pour supporter ce chantier.

En terminant, aussi seulement rappeler que ce vaste chantier est coordonné par l'Association des centres jeunesse, avec la participation de l'Association des CLSC et CHSLD, et qu'il favorise l'harmonisation des pratiques professionnelles et l'adoption d'outils d'intervention communs adaptés aux nouvelles connaissances en matière de protection de la jeunesse et de bien-être de l'enfant. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Président (M. Paquin): Merci, Mme la députée. M. le député de Nelligan.

M. Russell Williams

M. Williams: Merci, M. le Président. Le ministre et le député de Masson ont parlé des familles d'accueil. Laissez-moi répéter ça encore une fois. J'accepte que le député de Masson n'est peut-être pas au courant de ça, mais le ministre est au courant de ça. Après son photo op de 5 millions de dollars... Le député de Masson n'est peut-être pas au courant parce que ça n'était pas inclus dans les notes de briefing du ministère. Le comité Cloutier a demandé plus de 50 millions de dollars pour les familles d'accueil. Le ministre, pour son photo op, a fait 5 millions. Bien, elles n'ont rien reçu jusqu'à maintenant. Rien. Comprenez-vous ça? Rien. Elles n'ont rien. Elles n'ont pas reçu le 2 millions pour les vêtements, elles n'ont pas reçu le 3 millions pour le soutien dans les centres jeunesse. Elles n'ont reçu rien.

Et, si vous pensez que tout le monde est d'accord... Oui, tout le monde serait content si c'était vrai, mais les familles d'accueil délaissées... Sur les manchettes: *Pitoyable augmentation d'allocations pour les familles d'accueil*. Pitoyable augmentation! Est-ce que vous êtes fiers que votre gouvernement a augmenté le per diem dans une famille d'accueil de l'année passée, 14,73 \$ à 14,97 \$? Avec les coûts et toutes les demandes, pensez-vous que c'est assez? Bien non.

Il y a de plus en plus de besoins dans nos familles d'accueil, les jeunes restent de plus en plus longtemps, les cas sont de plus en plus difficiles. Est-ce que, avec la loi n° 107, et tout ça, les familles d'accueil doivent arrêter de payer pour une visite au dentiste, ou les réparations, ou les vêtements, ou le transport? C'est ça que ce gouvernement est en train de faire. Belles annonces, un excellent photo op, il ne livre pas la marchandise. Les familles d'accueil ont reçu rien, et nous sommes à la fin d'octobre. L'année fiscale finit dans cinq mois, c'est plus que la moitié.

Mais ce n'est pas juste ça. Si c'était peut-être juste une erreur, on peut peut-être croire... Les maisons de jeunes aussi. Elles ont toutes préparé une étude aussi, parce qu'elles sont fières de leur travail. Elles font un travail excellent. Les maisons des jeunes, elles ont demandé à peu près 8 millions et demi de dollars pendant trois ans, 5 millions cette année. Un autre photo op du ministre, je pense, environ le 30 mai, il va donner 3 millions. Pas un sou encore. Et maintenant, nous avons appris que peut-être ce n'est pas 3 millions, c'est 2 250 000 \$. C'est grave, ce que je suis en train de dire, M. le Président. Pas un sou pour les familles d'accueil ni

pour les maisons de jeunes. Est-ce que c'est la façon dont il veut aider nos jeunes? Je trouve ça complètement inacceptable.

Un autre dossier qui m'a touché beaucoup, et j'ai pensé que le ministre allait en parler, mais il n'a pas mentionné un mot sur ça jusqu'à maintenant, c'est les petits enfants. J'ai entendu qu'à l'hôpital Sainte-Justine les admissions des enfants victimes de mauvais traitements ont plus que doublé depuis trois ans. Pierre Lamarche, de l'Association des centres jeunesse, dit que c'est une situation qui n'est pas juste dans un territoire, mais c'est partout dans la province du Québec.

Et le directeur de la DPJ de Montréal, M. Sylvain, dit qu'on remarque depuis quelques années plus de lésions, plus de possibilités de séquelles sérieuses ou permanentes. Nous avons vu dans un hôpital, en 1996, qu'ils ont eu 35 enfants victimes de sévices physiques. Mais, en 2000, c'est rendu à 80, cette année. C'est grave, ça. J'ai entendu que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse affirme que ces jeunes enfants sont vraisemblablement quelques centaines au Québec et attendent qu'une équipe interdisciplinaire des professions de la santé et des services sociaux soit mise en place dans leur région. C'est leur présentation à la commission Clair.

Ça m'a frappé beaucoup quand j'ai entendu le DPJ de Montréal quand il a parlé que c'est le prix de la liberté humaine. Je trouve ça inacceptable quand il y a les pauvres petits qui sont laissés. Il y a des victimes plus nombreuses, des blessures plus graves. On doit arrêter ça le plus tôt possible. Et j'espère que je peux entendre le ministre sur ce sujet, qu'est-ce qu'il va faire. Parce que c'est les petits enfants qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes. Et j'espère que le ministre va annoncer un programme, pas juste une fausse promesse comme les autres, mais quelque chose qui peut agir tout de suite.

Et, comme j'ai dit, comme dans le cas de Bois-Joli, qui est un autre cas, si on fait une erreur, on doit toujours faire une erreur sur le côté des jeunes. Si on met trop d'exigences, on va faire ça pour la sécurité des jeunes. Et j'espère que le ministre va annoncer aujourd'hui qu'est-ce que lui est en train de faire pour ce grave problème.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le député. M. le ministre.

M. Gilles Baril

M. Baril (Berthier): M. le Président, je viens d'entendre le discours de la pensée magique. Sur la question des pédopsychiatres, le Dr Lamontagne lui-même, il y a deux ans — que je connais très bien — disait: Il y a 72 pédopsychiatres au Québec. Alors, il faut qu'il y en ait plus. C'est dans l'approche globale qu'on va être en mesure d'endiguer ces problèmes-là dans notre société. Je le dis, j'ai une vision globale. Et c'est dans ce sens-là, à mes yeux, qu'on met en place, qu'on met une stratégie de société et de communauté pour être en mesure de faire reculer les problèmes. Alors, les pédopsychiatres, oui, effectivement, il y a des cas...

D'entrée de jeu tantôt, j'ai dit que les problèmes sont beaucoup plus complexes. Les jeunes sont porteurs

de plus grandes marginalités aujourd'hui. Juste la question de la toxicomanie dure, c'est un problème qui était moins évident il y a 20 ans. Il est beaucoup plus présent chez les jeunes aujourd'hui. M. Picotte, qui a siégé dans cette Chambre, me disait que, après six ans d'existence au Pavillon du nouveau point de vue, le centre de traitement pour les 12-17 ans, la moyenne d'âge était 13 ans et demi, de fréquentation. Une bonne partie provient justement des centres jeunesse. Donc, la marginalité, la détresse humaine, elle a un nouveau visage. Mais ce n'est pas dans le discours magique et les discours des approches faciles qu'on va être en mesure de régler ces problèmes-là, M. le Président. C'est des problèmes complexes, des problèmes difficiles qui demandent effectivement l'effort et l'épaule à la roue de tout le monde.

● (11 h 30) ●

Dans ce sens-là, je voudrais revenir sur les familles d'accueil, parce que, encore une fois, pour la première fois depuis 20 ans, on reconnaissait le travail et l'effort des familles d'accueil. Et, moi, j'étais avec la présidente en fin de semaine, presque toute la journée samedi, et effectivement ils étaient en négociation avec les centres jeunesse pour le partage, la question du 5 millions, mais elle m'a dit que ça avait été réglé et qu'effectivement ils vont recevoir l'argent dans les...

Mais ça a l'air de fatiguer certaines personnes, le fait qu'on ait fait des choses, qu'on ait avancé, qu'on ait, encore une fois... Parce que les maisons de jeunes, au Québec, M. le Président, leur budget avait été gelé depuis 15 ans. Pour la première fois, on s'est donné un plan d'action. On les a même conviés dans une table de travail — et eux-mêmes nous en ont félicités — pour se donner une vision claire pour les cinq prochaines années. C'est 262 maisons de jeunes, cette année, qui vont voir leur budget rehaussé. Et, même, il y a des députés de l'opposition qui sont venus me féliciter. Alors, tout le monde est content, sauf peut-être le député de Nelligan. Alors, dans ce sens-là, on a fait encore un solide bond en avant, un sacré bond en avant.

On a agi d'une façon satellite aussi sur d'autres types de problèmes qui frappent les jeunes. Sur la question de l'itinérance, pas plus tard qu'il y a trois semaines, à la demande d'ailleurs du chef de l'opposition officielle, j'ai annoncé une aide financière aux travailleurs de rue, à Sherbrooke, qui travaillent auprès des jeunes itinérants en difficulté, projet de la Coalition des travailleurs de rue qui avait été supporté par la communauté, un beau projet rassembleur. On voit que la communauté, dans le coude-à-coude, a décidé de faire reculer ce problème-là à Sherbrooke. Et on sait que ces jeunes-là, c'est effectivement, malheureusement, des candidats et des candidates pour la Protection de la jeunesse. Et même le chef de l'opposition m'a félicité pour le travail.

Donc, pour travailler auprès des jeunes les plus vulnérables en société, si on veut être efficace, si on veut effectivement leur donner plus d'espoir et leur permettre de s'en sortir, il ne faut pas avoir une approche linéaire, il faut avoir une approche globale. Et ça, convier tous les acteurs pour être en mesure de converger vers le même objectif, ce n'est pas évident, ça ne se fait pas du jour au lendemain. Mais je sens qu'on est en train d'y arriver d'abord et avant tout par le

chantier qui a été ouvert avec les travaux de Lebon, les travaux de Cliche aussi, sur toute la question de l'intégration des services. Donc, l'accessibilité des services avec le rapport Lebon, l'intégration des services avec le rapport Cliche. Et la preuve, ça donne des résultats.

Pour la première fois — les gens ne se rappellent pas de ça — les centres jeunesse et les CLSC ont décidé d'organiser un grand congrès clinique qui va se dérouler à Québec, en fin de semaine. Alors, de plus en plus on est dans le coude-à-coude et de plus en plus cette question-là interpelle tous les acteurs dans la société. Ça interpelle aussi les familles, M. le Président. J'y reviendrai tantôt. Mais, encore une fois, moi, je pense qu'on a pris les bonnes décisions. On a initié des chantiers qui vont donner des résultats et qui vont soulager la détresse et la misère humaine. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le ministre. M. le député de Masson.

M. Gilles Labbé

M. Labbé: Merci, M. le Président. Alors, c'est ma dernière intervention, malheureusement. Comme c'est intéressant de venir en interpellation quand on sent qu'il y a des choses qui se passent, que ça bouge au niveau d'un ministère puis qu'en plus on a une vision globale, comme le disait si bien le ministre.

Justement, M. le Président, je vais parler un petit peu d'un nouveau programme qui actuellement est en train de prendre forme et qui va supporter et aider les jeunes autant que les familles aussi. Alors, en effet, en juin dernier, la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux ainsi que la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance ont annoncé la mise en place prochaine d'un vaste et très important programme d'intervention préventive à l'intention des jeunes parents — eh oui — et de leurs enfants en bas âge exposés à de sérieuses difficultés d'adaptation. Il s'agit d'une action qui contiendra des mesures extrêmement ciblées à l'endroit des familles en très grande vulnérabilité qui cumulent des facteurs de risque très importants et qui mettent en cause leur avenir, évidemment. Nous voulons offrir à ces familles et aux enfants qui y grandissent de meilleures chances de s'inscrire dans une dynamique de réussite et d'intégration sociales.

M. le Président, à compter de l'an prochain, pour assurer aux enfants et ces familles un bon départ dans la vie, nous soutiendrons chaque année, dans le cadre du programme, environ 3 000 jeunes familles de la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école. Étant donné que ce programme sera offert chaque année à un nouvel ensemble de familles, ce sont éventuellement 18 000 familles qui seront rejointes simultanément. L'intervention sera intensive, soutenue et concertée. L'aide sera fournie — et voilà le partenariat, encore une fois, qui ressort — par des éducateurs, des intervenants sociaux et des infirmières.

Le coût annuel de ces services qui seront offerts est évalué à 5 000 \$ par famille pour les trois prochaines années de la vie de l'enfant et à 2 000 \$ pour les trois années suivantes. Trois cents intervenants seront requis

et formés spécifiquement pour la conduite de ce programme. Les jeunes parents, des jeunes mères en particulier, que nous voulons rejoindre sont plus spécifiquement ceux et celles qui ont une histoire marquée de consommation de services sociaux, qui vivent des problèmes de toxicomanie, de santé mentale, de violence conjugale ou familiale, qui sont pauvres, sous-scolarisés et qui affichent un niveau de détresse psychologique alarmant.

Le programme agira sur deux plans: auprès des tout-petits, jusqu'à leur entrée à l'école, en leur offrant des milieux qui favoriseront leur développement; et auprès de leurs parents, lorsqu'ils auront besoin de soutien à l'acquisition et au maintien de leurs compétences et de leurs responsabilités parentales, et souvent aussi à leur intégration sociale et au marché du travail.

Nous allons offrir aux jeunes parents plusieurs mesures de soutien: un soutien psychologique; un soutien social; un soutien à l'éducation de l'enfant; un soutien à l'organisation de la vie quotidienne; des mesures de répit; des activités éducatrices pour favoriser les développements cognitif, moteur, langagier et socioaffectif de leurs jeunes enfants, etc.

Un plus grand nombre de jeunes parents devraient par la suite pouvoir établir avec leurs enfants des liens forts, durables et significatifs, être moins nombreux à abuser des drogues et de l'alcool ou à être arrêtés et, en même temps, être plus nombreux à intégrer le marché du travail. Nous avons donc choisi d'intervenir très tôt auprès des enfants à risque, bien avant leur entrée à l'école afin de tout mettre en oeuvre pour prévenir l'inadaptation et le décrochage scolaires et bien avant aussi de devoir avoir recours à l'artillerie lourde de la Protection de la jeunesse.

Sur le strict plan comptable, M. le Président, notre pari, qui va nous coûter plus cher à court terme, c'est un fait, devra à moyen et à long terme générer des économies. Nous intervenons actuellement très tard, dans beaucoup de cas, une fois que le mal est fait, au moyen d'actions extrêmement coûteuses, souvent peu efficaces. 3 % des jeunes — il s'agit d'adolescents en difficulté grave d'adaptation — accaparent près de 70 % des 750 millions consacrés à la jeunesse en difficulté. En procédant autrement, on peut espérer éviter de s'occuper demain des enfants d'adolescents que nous prendrons en charge aujourd'hui.

M. le Président, en conclusion, il faudra, pour y arriver, intervenir tôt, intensément, mais aussi de façon concertée, parce que le soutien au développement des jeunes ne peut pas être l'apanage d'un seul secteur d'intervention. Le programme d'intervention auprès des jeunes familles en difficulté exigera une concertation de l'ensemble des ressources disponibles dans la communauté. Il fournira une manifestation très concrète du réseau des services intégré au plan qui s'impose de plus en plus entre les secteurs de la santé et des services sociaux, des milieux de la famille et de l'enfance et de l'école, bien entendu.

M. le Président, l'enjeu justifie 1 000 fois nos efforts. Il n'y a pas beaucoup de causes plus importantes qui commandent la mise à contribution de l'ensemble des forces vives du Québec pour nos jeunes. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Paquin): M. le député de Nelligan, pour votre dernière intervention avant les déclarations finales.

M. Russell Williams

M. Williams: Merci beaucoup, M. le Président. Votre réponse, M. le ministre, pour les petits enfants, n'était pas assez bonne. J'espère que vous allez être beaucoup plus vigilant, beaucoup plus agressif dans ce dossier, parce qu'on ne peut pas faire un autre comité, on ne peut pas retarder l'action, comme vous avez fait dans tous les autres dossiers, on doit agir tout de suite.

M. le Président, M. le ministre a parlé de l'aide aux psychologues. Effectivement, dans le... cette année, cet été, l'attente a été longue pour obtenir de l'aide psychologique. Pour le gouvernement, c'est beaucoup plus facile de couper de ces services complémentaires lorsque vient le temps de revoir à la baisse le financement des écoles.

Je sais, M. le Président, le comité Lebon, avant que ça ait été nettoyé pour distribution publique, a bel et bien expliqué... Il trouve ça drôle. Je ne trouve pas ça drôle. Ils ont coupé les conseillers en éducation, 13 %; ils ont coupé les psychoéducateurs, 4 %; ils ont coupé les psychologues dans nos écoles, 5 %; ils ont coupé les travailleurs sociaux, 26 %, dans nos écoles; ils ont coupé les techniciens assistance, 10 %. M. le Président, ce n'est pas une façon d'aider nos jeunes. Avec ça, j'espère que le ministre va pousser son collègue à supporter les écoles beaucoup plus.

Il a mentionné quelques fois toute la question de la formation. J'ai hâte d'entendre la prochaine conférence de presse du ministre. J'espère que l'argent va arriver plus vite que toutes les autres conférences de presse, parce que les familles d'accueil, c'est zéro, les maisons jeunesse, c'est zéro. Mais le message que déjà le réseau me passe: Formation, ce n'est pas assez bon. Si on ne peut pas réduire le «caseload», le ratio entre les intervenants et le nombre des jeunes, des clients, ça ne va jamais marcher. Je vois, dans certains territoires comme Chaudière-Appalaches, ça peut monter jusqu'à 45, si mon information est correcte. Sauf que le Child Welfare League of America dit qu'on doit avoir un ratio: un travailleur et le nombre de jeunes, entre 12 et 15. Ici, au Québec, la moyenne, c'est un travailleur pour 19 à 30. Inacceptable. Vous pouvez donner toutes les bonnes formations — et j'espère que vous allez faire ça, et je compte sur vous pour le faire — mais, si nous n'avons pas un meilleur «caseload», le nombre des jeunes avec chaque intervenant, ça ne va jamais être assez bon.

● (11 h 40) ●

Plus que ça, nous avons besoin d'avoir le courage d'assurer que les travailleuses et travailleurs sociaux sont bel et bien encadrés. Former comme il faut, c'est une chose, mais encadrer, c'est une autre chose. Et, selon leurs demandes que j'ai entendues — et vous n'avez pas répondu positivement jusqu'à maintenant — ils demandent un superviseur pour six intervenants parce qu'ils ont besoin d'aide. On doit avoir un bon échange parce que, de plus en plus, les cas sont difficiles. Le groupe de la Montérégie a préparé un document qui demande que les équipes territoriales soient fixées entre 12 et 15 enfants par intervenant ou

moins si le plan d'intervention le justifie cliniquement. Avec ça, ça vient de partout. Et j'espère que le gouvernement va, un, augmenter les services complémentaires dans nos écoles, deux, assurer que le niveau de «caseload», c'est assez bon, et aussi un bon encadrement.

Un autre dossier, vite, M. le Président, juste pour mentionner et donner une chance au gouvernement de mentionner... Et il faut que je mentionne ça. Particulièrement, le ministre aime parler de l'excellent travail de Batshaw. Et je voudrais souligner l'excellent travail de Batshaw, le centre jeunesse Batshaw. Mais il a une responsabilité de desservir la communauté d'expression anglaise partout, et il doit avoir le financement qui reflète ça aussi. Parce que, si on doit déplacer nos familles, si nous avons besoin de faire la prévention dans le territoire, si on ne donne pas assez d'argent pour ça, ça va coûter plus cher, ça va être moins bon, le service. On doit avoir une intervention spécifique et bien ciblée pour la communauté d'expression anglaise.

Merci beaucoup, M. le Président, pour cette opportunité de mentionner quelques sujets assez importants. Et j'espère que le ministre va s'asseoir avec le réseau anglophone et s'assurer qu'il y a une réponse pour chaque région du Québec. Merci.

Conclusions

Le Président (M. Paquin): M. le ministre, pour 7 min 40 s.

M. Gilles Baril

Document déposé

M. Baril (Berthier): M. le Président, d'abord, je voudrais déposer une lettre concernant les maisons de jeunes, une lettre de mon sous-ministre à tous les directeurs de régies régionales concernant l'argent du ministère qui est consacré essentiellement à 262 maisons de jeunes, pour revoir leur financement de base, pour augmenter leur financement de base, cette année, à travers le Québec.

M. le Président, Batshaw, ils font effectivement un excellent travail. Batshaw, nous sommes en discussion avec eux parce qu'ils sont en demande actuellement pour une nouvelle infrastructure qui permettrait effectivement de donner un souffle important pour accueillir des jeunes de tout partout au Québec. Alors, dans ce sens-là, on travaille solidement avec eux. Et on sera en mesure, avec eux, dans quelques semaines, d'annoncer une bonne nouvelle concernant justement les jeunes des centres jeunesse Batshaw.

M. le Président, encore une fois, je voudrais revenir, peut-être, en terminant, sur une chose qui est extrêmement importante, qui a animé mon action et notre travail à tout le monde depuis deux ans ici, au Québec, en protection de la jeunesse. On a documenté les gestes qu'on a posés, pour la première fois. Tu sais, tantôt on est revenu dans toutes sortes de discours, mais, dans le fond, il y a des gens qui, avant nous, n'ont pas fait les choses, hein. On est bon pour parler, on n'est pas bon pour agir. Nous, pour la première fois, on a documenté nos actions. On a actualisé l'ensemble des

données qu'on avait dans le réseau pour être en mesure d'être porteurs d'une vision plus globale. Que ce soit sur la question des listes d'attente, on s'est attaqué, pour la première fois, au Québec, à ça. On a fait une analyse systématique en CLSC pour être en mesure de comprendre un peu mieux sur quoi reposent les services en CLSC et on sera en mesure de les aider. Même chose pour les familles d'accueil. Pour la première fois en 20 ans, on a décidé de les supporter et de les reconnaître comme un partenaire important.

On a décidé effectivement de guider notre action dans une approche globale. Et ça, c'est ma conviction profonde, si on veut être en mesure, M. le Président, de faire reculer les détresses dans notre société, il faut avoir cette approche globale. Donc, il faut agir sur les problèmes de toxicomanie. C'est ce que nous avons fait. Depuis deux ans déjà, il y a des places qui sont ouvertes actuellement pour permettre aux jeunes de s'en sortir. On a lancé sans aucun doute un des chantiers les plus importants pour venir en aide aux jeunes héroïnomanes de Montréal, avec le programme de méthadone. À ce jour, au-delà de 1 000 personnes ont été traitées par le programme qu'on a annoncé en mars 1999.

On a décidé aussi d'aider davantage et de supporter davantage le travail des gens qui visent à faire reculer le problème de détresse psychologique, ce qu'on appelle le suicide, en renforçant justement le travail des CPS au Québec. On a décidé de documenter davantage toute la question du travail des intervenants; on en a parlé tantôt, le nombre de cas par intervenant, M. le Président. Et on sera en mesure, avec le travail effectué de M. Lebon et des partenaires, d'avoir des résultats, je l'espère, d'ici Noël, pour qu'on soit en mesure d'agir dans ce sens-là.

Je le dis tout de suite, oui, on va continuer à supporter les centres jeunesse dans le travail qu'ils font, oui, on va continuer à supporter le travail des intervenants, oui, on va continuer à supporter le travail qui se fait plus en amont, pour être en mesure de faire reculer justement la souffrance qui confronte nos jeunes en société, mais on va le faire d'une façon responsable.

Mon seul souci, moi, quand j'annonce de l'argent: je veux être en mesure de savoir puis de me faire convaincre que, ça, ça va avoir de l'effet sur la souffrance des jeunes. C'est ça qui est important, M. le Président. Fini le tirage de l'argent des contribuables dans les airs, comme l'ont fait d'autres gouvernements. On faisait des déficits très élevés puis on avait des listes d'attente les plus élevées au Québec. On ne réglait rien. Moi, j'ai décidé de prendre le problème à sa racine. J'ai décidé de convier et de mobiliser l'ensemble des partenaires pour être en mesure d'agir sur l'ensemble des souffrances.

Comme la toxicomanie, par exemple. M. le Président, on a décidé de se documenter davantage sur toute la question de la formation, du support aux pratiques, du soutien aux intervenants. Oui, aujourd'hui je devais être avec l'Association des centres jeunesse pour annoncer ce chantier national de formation qui commence et qui va soulager et qui va soutenir davantage le travail de tous ceux et celles qui travaillent dans le réseau. Ça, je suis sûr que ça va être une action qui va être efficace, qui va avoir de la portée puis qui va venir appuyer le travail de ceux et celles... et renforcer,

comme je l'évoquais tantôt, le projet clinique. Mieux formés, mieux outillés, mieux soutenus, on va être en mesure d'avoir une relation d'aide beaucoup plus efficace.

Il y a toute la question de la judiciarisation. On travaille là-dessus pour comprendre davantage ce phénomène qui envahit toutes les régions du Québec. On a travaillé aussi... Parce qu'on n'en a pas parlé. Il y a eu une offensive du fédéral pour saper les fondements même de la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec. Il y a eu un travail remarquable qui a été fait par le Bloc, à Ottawa. Et, là-dessus, je veux remercier quand même l'opposition officielle, qui nous a soutenus et qui a décidé, encore une fois, de protéger ce modèle de protection qui est unique. On parle naturellement du projet de Mme McLellan et de Jean Chrétien sur les jeunes contrevenants.

Mais je voudrais terminer, M. le Président, sur une chose, à mon point de vue, qui... Ça fait 14 ans que je travaille auprès des jeunes en difficulté au Québec. Je voudrais citer l'éditorial *Les enfants en détresse* de Michel Venne, du *Devoir* du 21 septembre. Moi, ce que je veux entendre dans notre société, c'est des solutions, des solutions pour être en mesure de faire reculer la détresse, des vraies solutions pour soulager la misère. Mais Michel Venne nous interpelle encore mieux parce qu'il nous dit: «Mais il y a [...] — au Québec — des jeunes qui, après être recueillis par les services sociaux, se font une vie, fondent une famille.» Depuis 20 ans, il y a des jeunes qui s'en sont sortis au Québec grâce au système de protection. Il y a ce que j'appelle les succès et les héros de tous les jours. Puis ce qu'il dit dans le même article aussi: Les années difficiles «semblent être derrière nous. Québec a annoncé le début d'un réinvestissement.» Puis c'est vrai qu'on l'a fait. Puis «les listes d'attente n'ont pas jamais été aussi courtes», c'est lui qui dit ça.

Mais il va plus loin. Et, moi, comme ministre puis comme citoyen du Québec d'abord et avant tout, je dis qu'aussi on va faire notre travail, puis je vais prendre mes responsabilités comme ministre. Mais il faut faire plus. Bien, il dit que le vrai problème, c'est que «des parents, les familles, les communautés semblent perdre leurs compétences à prendre soin et à faire grandir les enfants». Moi, de l'amour, je peux en donner, là, mais je ne suis pas le seul à être porteur de ça au Québec. La question des valeurs, c'est quelque chose qui interpelle l'ensemble des citoyens et des citoyennes en société.

Puis je vais finir sur le dernier paragraphe de Michel Venne: «Mais l'État non plus ne peut pas tout faire.» On va faire un sacré bout puis on va continuer à accompagner puis à soutenir les gens en fonction des objectifs qu'on s'est donnés. «La détresse des enfants interpelle chacun de nous, chaque famille, chaque parent, chaque voisin. Il y a ici un défi humaniste que les structures étatiques resteront toujours impuissantes à relever.» Et ça, M. le Président, on ne peut pas faire fi de ça.

L'État va prendre ses responsabilités, le ministre va prendre ses responsabilités, mais, en même temps, c'est une question, la question de la détresse, la question de la condition humaine, l'existence des jeunes en difficulté dans notre société, qui interpelle tout le monde. Merci, M. le Président.

● (11 h 50) ●

Le Président (M. Paquin): Alors, merci, M. le ministre, pour vos remarques de clôture. Et donc, compte tenu de la balance des équilibres du temps, vous disposez, M. le critique officiel et interpellant, pour vos remarques finales, de 8 min 50 s.

M. Russell Williams

M. Williams: Merci beaucoup, M. le Président. Nous avons juste vu une démonstration pourquoi le réseau dit: Bon gars, mais il ne livre pas la marchandise. Alors, juste un petit point pour lui, parce qu'il aime parler de qu'est-ce qui se passe à Ottawa. C'est le Québec qui a envoyé le plus grand nombre de jeunes au tribunal des adultes en 1997-1998, 23. L'Ontario a fait 9. En 1998-1999, Québec a encore 23, Ontario 6. Avec ça, je pense, il me semble que «he better put his money where his mouth is».

Mais, M. le Président, les choses que j'ai voulu dire aujourd'hui, et j'espère que... Peut-être, en public, il n'admet pas ça, mais j'espère que le ministre va comprendre que la façon dont il est en train de gérer ce dossier, c'est irresponsable. Accepter la loi n° 107 qui met en tutelle le réseau des centres jeunesse, qui dit que de balancer les livres, c'est plus important que les jeunes en difficulté, que les familles en difficulté, moi, je trouve ça irresponsable. Je lui ai donné une chance... L'opposition officielle demande ouvertement de soustraire ce réseau de la tyrannie de la loi n° 107 qui dit: Nonobstant tout, le déficit est la chose importante. Il dit entre les lignes: Vous êtes les mauvais gestionnaires. Je trouve ça inacceptable. M. le Président, le ministre n'a pas livré la marchandise jusqu'à maintenant.

Listes d'attente. Les listes d'attente — que son expert dit que les listes d'attente les plus importantes attendent l'application des mesures — c'est maintenant pire qu'avril 1999, pire, c'est plus haut. J'ai déposé les chiffres. Les centres jeunesse disent qu'avec la loi n° 107 ils vont avoir un déficit, comme 14 sur 16 ont eu des déficits l'année passée. Le nombre des clients a augmenté, les cas lourds ont augmenté. Il y a une lacune de 25 millions de dollars juste dans le service de l'aide. Il me semble que, tout à fait défendable, l'année passée ils ont eu un déficit d'à peu près 16 millions, si ma mémoire est bonne. L'année avant, c'était 20 millions. Vous dites que c'est entre 20 et 25 millions cette année. C'est logique. Mais le ministre dit: C'est plus important que nos jeunes. Inacceptable, comme approche.

Les CLSC aussi disent qu'il y a besoin de plus que 900 postes juste sur l'île de Montréal, 900 postes, 900 professionnels pour répondre aux besoins de nos jeunes.

Nos écoles disent qu'il n'y a presque aucun service complémentaire. Votre gouvernement — vous ne pouvez pas blâmer le gouvernement fédéral ou d'autres ou l'opposition officielle, votre gouvernement — a coupé dans les services complémentaires dans nos écoles, où nos jeunes passent la plus grande partie de leur temps. Moi, je trouve ça irresponsable.

Les maisons de jeunes. Ah! je suis bien certain, ils sont heureux avec une annonce, mais, jusqu'à maintenant, plus que la moitié de l'année a passé, ils ont reçu zéro, «nothing». Ce n'est pas une façon d'aider nos maisons de jeunes.

Les familles d'accueil. Vous avez augmenté de 0,24 \$ par jour. 0,24 \$ par jour, c'est presque une insulte à ceux et celles qui travaillent d'une façon incroyable pour nos enfants.

M. le Président, je demande au ministre de peut-être enlever sa main de son coeur et de mettre ça dans sa poche et de sortir de l'argent. Parce que, là, vous avez coupé pas mal. Et ce n'est pas juste dépenses illimitées, on parle de nos jeunes.

Nous avons parlé des petits enfants. J'ai sorti des choses, il n'y a rien de confidentiel dans ça, mais qui viennent du public. Vous n'avez pas eu une réponse à ça. Vous n'avez pas commencé... Moi, je pense, vous avez une responsabilité d'agir tout de suite. Mais les centres jeunesse, les CLSC, les maisons de jeunes, les écoles, les centres d'accueil, les familles d'accueil, un après l'autre et dans chaque région — je ne répète pas toutes les régions; peut-être que le député de Masson veut que je cite qu'est-ce qui se passe chez lui — je pense que vous ne pouvez pas être fier de ça.

J'espère que maintenant, une fois que vous avez les chiffres... Et, si vous voulez, je peux vous donner ça hebdomadaire. Vous pouvez avoir ça et puis vous pouvez comprendre qu'est-ce qui se passe. M. le Président, ça ne marche pas, maintenant. Ça ne marche pas. Pas à cause des travailleurs et des travailleuses, ils travaillent d'une façon incroyable. Les centres jeunesse, par exemple, ont eu des coupures de 60 millions de dollars pendant les derniers six ans. Ils ont eu une augmentation des cas, et les cas sont de plus en plus lourds. Comment on peut dire que c'est des mauvais gestionnaires?

M. le Président, les régions demandent, et j'ai cité une longue liste, 300 000 \$, 400 000 \$, 500 000 \$, elles ont besoin de ça pour répondre à leurs clientèles. 920 jobs, un document que finalement... La Régie de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain, qui a déposé ça en avril, est aussi frustrée avec le manque de réponse de ce gouvernement et comment... Ils disent: S'il vous plaît, lancez ça. Il y a le monde qui veut s'assurer que le débat commence parce qu'il a besoin de ces services.

Les listes d'attente parlent par elles-mêmes. Les problèmes pour les jeunes sont assez évidents. Et, oui, je comprends, j'ai entendu le discours du ministre et je présume que c'est de bonne foi, mais il ne livre pas la marchandise. Les familles d'accueil, elles ont demandé 50 millions de dollars. La meilleure chose que vous pouvez leur offrir après... Peut-être, vous avez perdu toute une bataille au Conseil des ministres à cause de ça, au Conseil du trésor. Vous avez offert 5 millions de dollars. Mais, malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, le 27 octobre, ils n'ont rien reçu, rien. Est-ce que vous êtes fier de ça, M. le ministre? Vous ne pouvez pas être fier de ça.

Je pense que c'est le temps d'agir. Et c'est pourquoi j'ai voulu, M. le Président, faire la première interpellation pour les jeunes, pour les jeunes en détresse, les jeunes en difficulté. Quand je vois les chiffres dans nos écoles, qu'ils ont coupé les travailleurs sociaux de nos écoles de 26 %, un sur quatre, je dis: Quelle stupidité! Quel manque de vision! Quel manque de sensibilité à nos jeunes! Quand je vois que nos centres jeunesse disent qu'ils ont besoin de 25 millions

pour rendre les services d'évaluation, rendre les services d'hébergement, quand j'ai entendu que les centres jeunesse doivent choisir entre être en outrage au tribunal ou outrage à la loi n° 107, je trouve que c'est inacceptable. C'est pourquoi, M. le Président, j'ai demandé cette interpellation.

J'espère que la population va pousser ce gouvernement, parce que juste faire comme ça: Les enfants sont importants pour moi, ce n'est pas assez bon. Nous avons besoin d'agir et d'agir d'une façon plus efficace que vous l'avez fait. Je l'ai déjà mis en public, sur les listes d'attente, sur les évaluations, vous avez fait un effort, elles sont moins grandes qu'avant. Mais votre propre expert a dit: L'autre liste est plus importante, et c'est pire qu'avant. Il me semble, M. le Président, que le message est assez clair.

J'espère que le gouvernement va comprendre que, dans chaque région, quand les régions comme le Saguenay, comme la Basse-Côte-Nord, comme le Bas-Saint-Laurent, comme Gaspé, comme l'Outaouais, comme Lanaudière disent qu'elles doivent allonger leur liste d'attente, maintenant que vous avez dit que vous avez fait un effort sur ça, elles vont allonger la liste d'attente pour respecter la loi n° 107. C'est inacceptable, c'est complètement inacceptable.

C'est pourquoi j'espère, M. le Président, que le gouvernement va tout de suite soit augmenter le budget, trouver une autre façon de faire les budgets aussi, comme j'ai mentionné, pas juste sur les budgets historiques, mais aussi soustraire les centres jeunesse et le réseau jeunesse de la loi n° 107 parce que vous ne pouvez pas planifier le budget basé sur une stricte vision financière. Sans ça, nous allons continuer à avoir des problèmes. On ne rend pas les services que nos jeunes méritent. Nos jeunes méritent mieux que ça, nos jeunes méritent mieux qu'un photo op pour le ministre. Nos jeunes méritent l'action de ce gouvernement, et ils n'ont pas reçu ça jusqu'à maintenant. Merci beaucoup.

Le Président (M. Paquin): Merci, M. le député. Alors, mesdames et messieurs, la commission des affaires sociales était réunie aujourd'hui dans le cadre de l'interpellation du député de Nelligan au ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse sur le sujet suivant: L'inaction du gouvernement en matière de protection de la jeunesse. Je tiens à remercier les députés de chaque côté de cette Chambre et les équipes qui les accompagnaient, de même que le personnel en appui à la présidence. Et, puisque la commission a terminé son travail, je suspends les travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 heures)